



L'agenda 21

pour une métropole résolument solidaire

Agenda 21

Sommaire

Agenda 21

Quelques principes au fondement de la démarche de développement durable

Le développement durable vise l'harmonie entre les humains et l'harmonie entre les humains et la nature.

Cet objectif implique la prise en compte systématique de trois principes :

• **Le principe de responsabilité** implique d'être conscient(e) des actes que l'on pose et de leurs impacts, de faire des choix et assumer leurs résultats et leurs conséquences à long terme ce qui amène parfois à poser un principe de compensation de certains impacts.

• **Le principe de solidarité** nécessite de se penser, chacun(e) à son niveau, responsable du bien-être et de la vie de l'ensemble de la communauté (la famille, la ville, la planète).

• **Le principe de transversalité** requiert de décloisonner les approches au-delà des cultures liées aux métiers, aux contraintes spécifiques de chacun des services.

Le développement durable du territoire implique de faire se croiser dans tout projet, dans toute politique, plusieurs dimensions :

• **Cohésion sociale et diversité culturelle :** Solidarité, diversité culturelle et diversité sociale, intergénérationnel, lutte contre les discriminations (dues aux handicaps, aux origines, au genre, ...), créativité , etc.

• **Environnement :** Milieu de vie, biodiversité, ressources naturelle, promotion de la santé, atténuation de l'effet de serre, etc.

• **Economie plurielle et responsable :** Économie marchande, économie publique, économie de la réciprocité, partage des richesses, etc.

• **Gouvernance :** Intelligence collective, expertise fondée sur des savoirs et du vécu, débat public ouvert, pluralité des points de vue, construction de consensus, répartition des engagements, etc.

L’agenda 21 traduit ces principes à deux niveaux

Une lecture de l’ensemble des politiques à travers quatre axes permet de mailler les enjeux sociaux, environnementaux et économiques et de décloisonner les approches :

• Produire et consommer responsable
• Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
• Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire
• Echanger avec le monde, du local à l’international

Des actions phare illustrent chacun de ces axes.
Au nombre de 33, ces actions visent à consolider les acquis de la collectivité et investir de nouveaux thèmes porteurs pour mieux préparer l’avenir du territoire.

PRODUIRE ET CONSOMMER RESPONSABLE

L'ENJEU. Pour mettre en œuvre ses missions de service public, la collectivité produit, consomme, gère des ressources et des services. Sa responsabilité est engagée sur la préservation de ces ressources, qu'elle les produise ou les consomme, directement ou indirectement. Elle est responsable, ici et maintenant, et vis-à-vis des générations futures.

Agenda 21

1 • Préserver les ressources locales naturelles, patrimoniales et culturelles

Qu'il s'agisse de matière ou d'énergie, les ressources locales ne se renouvellent pas au rythme où elles sont consommées. Par ailleurs, l'arbitrage entre l'urbanisation et d'autres activités marque le paysage pour des décennies. Certaines dégradations faites au milieu sont irréversibles, pendant que d'autres nuisent à la santé publique. Enfin, la valorisation et la transmission des richesses patrimoniales et de la mémoire locale sont d'autres ressources précieuses à préserver.
Au regard de ces différents enjeux parfois contradictoires, la collectivité construit des équilibres socialement acceptables, économiquement viables et environnementalement soutenables dans la gestion de ses ressources.

Entre autres préoccupations

Espaces publics : économie de matière, d'énergie, recyclage, zéro pesticides.
Lutte contre l'étalement urbain.
Gestion de l'eau, prévention des inondations.
Transmission du patrimoine culturel et des traditions artistiques, conservation de la mémoire...

Agenda 21

2 • Améliorer la lisibilité de l'action publique

Un service public de qualité doit être à la fois soucieux d'une distribution équitable des services et d'une utilisation optimale de l'argent public. La perception de la qualité repose sur la lisibilité de l'action publique pour le citoyen : contribuable, usager, habitant, partenaire. La collectivité met en place une démarche d'évaluation des politiques, comme outil de lisibilité qui permet d'expliquer la dépense publique.

Entre autres préoccupations

Gestion des finances publiques : planification participative, coût global.
Dématérialisation.
Tarification différenciée. Partenariat.
Evaluation des politiques publiques...

Agenda 21

3 • Etre porteur d'exigences vis-à-vis des partenaires et fournisseurs

Afin de répondre à ses besoins en matière de fournitures, de travaux et de services, la collectivité privilégie des achats qui limitent les impacts négatifs sur l'environnement et favorisent l'insertion sociale et professionnelle. Elle favorise le développement d'une économie plurielle et responsable.

Entre autres préoccupations

Commande publique responsable :
clauses d'insertion, labels environnementaux et éthiques dans les marchés publics. Rationalisation des achats.
Réduction des consommations.
Soutien à l'économie sociale et solidaire...

Agenda 21

4 • Etre un employeur responsable

La collectivité est le second employeur public du territoire. A ce titre, elle a une responsabilité sociale importante. Au-delà d'une gestion des ressources humaines encadrée par le statut de la fonction publique territoriale, elle valorise la richesse humaine formée par les 3300 agents de la collectivité. Elle évolue et se nourrit en permanence de cette richesse humaine.

Entre autres préoccupations

Résorption de la précarité.
Egalité femmes-hommes. Diversité.
Handicap. Bien-être au travail.
Dialogue avec le agents autour du partage du sens et des finalités du service public...

Agenda 21

Agenda 21

Des actions phare

1 • Promotion de la biodiversité

2 • Gestion durable de l'eau dans les territoires

Leviers de la qualité du service public :
- 3 • Lisibilité de l'action publique
- 4 • Evaluation des politiques publiques
- 5 • Transversalité
- 6 • Bien être au travail

7 • Commande publique responsable

8 • Développement de l'économie sociale et solidaire

9 • Une dynamique métropolitaine solidaire

CONCILIER LES TEMPS DE LA VILLE AVEC CEUX DE LA VIE

L'ENJEU. Dans l'exercice des services qu'elle rend à la population, la collectivité intervient sur différents temps : les temps de la vie (enfance, jeunesse, jeunes adultes, adultes, troisième et quatrième âge...), les temps sociaux (travail, recherche, emploi, loisirs, culture, sport, famille, transport, éducation, formation, consommation...), les temps institutionnels (élections, programmation, etc.). La collectivité doit prendre en compte la mixité de ces temps et articuler nécessités collectives et besoins individuels.

Agenda 21

1 • Ecouter les attentes et y répondre

La collectivité est le point d'entrée pour la plupart des démarches des habitants, qu'elles soient administratives (état civil, autorisations d'urbanisme, licence de débits de boissons, enregistrement de terrasses...), sociales (personnes fragilisées, en errance, gens du voyages, salubrité,...) ou encore éducatives (crèches, scolaire, périscolaire...). Elle profite des opportunités offertes par les technologies et usages émergents pour faire évoluer ses modes de relation aux usagers.

Entre autres préoccupations

Déploiement de l'administration électronique (téléphone, internet, relation aux administrés...).
Appropriation sociale du multimédia.
Horaires d'ouverture ou partage des usages...

Agenda 21

2 • Offrir des services adaptés aux attentes et aux usages

La collectivité est l'un des principaux acteurs dans les services à la population du territoire, par le nombre comme par la diversité. Qu'il s'agisse d'économie ou d'emploi, de la petite enfance ou du 3ème âge, de l'éducation ou des loisirs, les contextes, les besoins et les attentes évoluent. La collectivité anticipe les évolutions de la société afin de les accompagner au mieux.

Entre autres préoccupations

Conciliation des vie personnelle/professionnelle.
Liens entre générations.
Lutte contre l'isolement.
Insertion : questions de mobilité,
de discriminations.
Formation adaptée aux évolutions de l'emploi...

Agenda 21

3 • Articuler les temps de chacun et de tous

L'aménagement urbain et les fonctions de la ville s'organisent selon les temps et les rythmes des enfants, des actifs, des populations âgées ou des personnes devant faire face à un handicap. La collectivité favorise l'équilibre des flux quotidiens sur les différents territoires qui la composent et l'équilibre entre ces territoires.

Entre autres préoccupations

Question du travail du dimanche.
Tranquillité publique de jour comme de nuit.
Equilibre de l'armature commerciale.
Service public de mobilité durable.
Charte du commerce local...

Agenda 21

Agenda 21

Des actions phare

- **10 • Diversité des relations entre administration et usagers**
- **11 • Les temps sociaux au cœur des projets**
- **12 • Egalité femmes/hommes dans la vie locale**
- **13 • La mémoire, un atout pour l'avenir**
- **14 • Place aux personnes en situation de handicap dans la cité**
- **15 • Mobilités actives dans la cité**
- **16 • Le tramway, levier du développement durable du territoire**

CONFORTER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE SUR LE TERRITOIRE

L'ENJEU. La qualité du cadre de vie repose sur la qualité du lien social, des espaces publics, des services à la population. La cohésion sociale qui s'exprime à travers la solidarité entre les habitants et entre les territoires est un enjeu majeur pour l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Agenda 21

1 • Favoriser le mieux vivre ensemble et l'épanouissement de chacun

Assurer la cohésion sociale impose de travailler à la fois auprès de l'ensemble des habitants et de certains groupes ou individus qui requièrent une approche et une attention spécifiques. L'exigence du « mieux vivre ensemble » traverse toutes les politiques : culturelles, sportives, éducatives, multimédias. La collectivité favorise, à travers chacune de ses politiques, la rencontre de tous les publics.

Entre autres préoccupations

Prise en compte des territoires et des publics fragilisés.
Santé globale.
Mixité.
Egalité des chances.
Démocratisation culturelle.
Soutien aux activités émergentes...

Agenda 21

2 • Améliorer le cadre de vie

Qu'il s'agisse d'habitat, d'espaces verts ou naturels, de services en matière d'eau ou de déchets, l'amélioration du cadre de vie repose sur l'équilibre entre le respect de l'environnement et l'accessibilité à tous. Une bonne gestion des espaces publics implique une conciliation des usages, le maintien de la sécurité, de la salubrité, de la tranquillité des espaces. La collectivité construit un cadre urbain attractif tout en répondant à la diversité des besoins. Elle doit concilier accélération de la production et qualité des démarches de conception.

Entre autres préoccupations

Qualité environnementale et maîtrise des coûts.
Diversité de l'offre et accessibilité.
Prise en compte des usages en amont des aménagements (maintenance, culture, animation).
Partage des espaces publics...

Agenda 21

3 • Mobiliser les citoyens

L'amélioration du cadre de vie passe par la contribution des citoyens, pour définir les projets mais aussi pour gérer les usages au quotidien. La collectivité doit veiller à articuler les démarches participatives avec les processus d'arbitrage existants, tout en les situant dans une approche de l'intérêt collectif communautaire. La collectivité s'efforce de concilier la mobilisation citoyenne avec les impératifs techniques et économiques au service de l'intérêt général du territoire.

Entre autres préoccupations

Inscription sur les listes électorales.
Education à la citoyenneté.
Conseils de quartier, gestion urbaine de proximité.
Concertation sur les grands projets.

Agenda 21

Agenda 21

Des actions phare

- **17 • Culture et monde du travail**
- **18 • Vivre ensemble sur l'espace public**
- **Quelle ville pour demain ?**
  - **19 • Des quartiers durables**
  - **20 • Une ville dense et attractive**
  - **21 • Conception durable des espaces publics**
  - **22 • Construction du projet urbain avec les acteurs locaux**
- **Gestion durable des déchets**
  - **23 • Prévention de la production des déchets**
  - **24 • Extension de la collecte sélective**
- **25 • Démocratie locale et citoyenneté**
- **26 • Observation de la vie dans la cité**

ECHANGER AVEC LE MONDE, DU LOCAL A L'INTERNATIONAL

L'ENJEU. La valeur fondatrice du territoire est celle d'un enracinement fort, doublé d'un esprit d'ouverture. L'échange et la coopération s'organisent à toutes les échelles : celles des territoires, des projets et des réseaux que la collectivité contribue à animer. Conforter les coopérations, favoriser les mutualisations est en enjeu majeur pour l'avenir de la Bretagne occidentale.

Agenda 21

1 • Favoriser le dialogue des cultures dans la ville

Au sein de sociétés de plus en plus multiculturelles, l'attente d'une mondialisation plus équitable dans les échanges humains, économiques, culturels est forte. La collectivité fait de l'animation du dialogue entre les cultures une source d'enrichissement et de rayonnement pour le territoire.

Entre autres préoccupations

Langue et culture bretonne.
Engagement des clubs sportifs.
Accueil des étudiants étrangers.
Politique linguistique...

Agenda 21

2 • Rechercher plus d'intégration et de cohérence sur nos territoires

La communauté urbaine de Brest est aujourd'hui l'agglomération de France qui dispose du plus grand nombre de compétences transférées par ses communes membres. La collectivité innove en conséquence dans sa gouvernance interne et accompagne l'émergence d'une citoyenneté vécue à l'échelle communautaire. Le pays de Brest devient le territoire pertinent pour l'organisation de services toujours plus nombreux (transport, déchets, numérique, emploi...). Il est nécessaire d'y conforter l'échange et la coopération.

Entre autres préoccupations

Mutualisation des services
et gestion unifiée du personnel.
Innovations institutionnelles.
Schéma de cohérence territoriale.

Agenda 21

3 • Construire avec le monde

Brest est née de son ouverture au monde. Sa première fonction nationale s'est appuyée sur son port militaire. Puis, ses fonctions militaires se sont élargies au portuaire civil, à l'enseignement supérieur, à la recherche, aux activités industrielles et tertiaires supérieures, à la culture, etc. La coopération et la solidarité dans le champ économique comme culturel confortent cette ouverture internationale.

Entre autres préoccupations

Accueil d'événements d'envergure nationale et internationale.
Réseaux de villes.
Solidarité internationale.
Mobilité des jeunes.

Agenda 21

Agenda 21

Des actions phare

27 • Brest, cité interculturelle

28 • Contribution à une dynamique de développement durable du pays

29 • Brest, la mer par excellence

30 • Plan climat territorial nouvelle génération :

- **31 • Les leviers en matière d'énergie**
- **32 • Pôle international des énergies marines renouvelables**
- **33 • Plan de déplacements des administrations et des entreprises**

Action 1

Promotion de la biodiversité

Agenda 21

Préserver et promouvoir la biodiversité marine, terrestre et aquatique en milieu marin, urbain et rural

Axes de l'Agenda 21

Axe 1 Produire et consommer responsable

Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Intégrer des objectifs en matière de biodiversité dans toutes les politiques (entretien de l'espace public, urbanisme, eau, etc.)
• Mener des actions spécifiques dans les espaces naturels et sensibles et les espaces verts
• Fédérer les acteurs locaux gestionnaires d'espaces autour de la protection du patrimoine naturel sensible
• Sensibiliser le grand public

Eléments de contexte

L'ensemble des pollutions, le changement climatique, la consommation du foncier, les méthodes de gestion et d'entretien mettent à mal la diversité des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.). Par ailleurs, la reconstruction de la ville de Brest s'est accompagnée d'un reverdissement rapide des rues à partir de quelques essences plantées en alignement dans de mauvaises conditions et d'une palette de végétaux très réduites dans les jardins.
L'agglomération brestoise s'est mobilisée depuis de nombreuses années déjà en interne et en lien avec un réseau d'acteurs locaux dont le conservatoire botanique, Océanopolis, le parc marin d'Iroise et plusieurs associations. Les objectifs d'amélioration ont été définis à travers des démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce fut le Plan bleu dès le début des années 90 devenu contrat de rade de Brest, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou encore la trame verte et bleue visant à la protection des cours d'eaux et des zones humides.
La volonté de la communauté urbaine s'est traduite, entre autres exemples, par une réduction massive de l'usage des pesticides à l'interne et des campagnes de sensibilisation auprès du grand public, de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts et un programme de diversification végétale redonnant une place aux végétaux nobles et indigènes, la protection de 60% du territoire dans le plan d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme, l'identification, le classement et la protection de 1200 hectares de zones humides, le soutien au repeuplement de la rade en Coquilles St Jacques, un contrôle systématique des systèmes d'assainissement non collectifs et des systèmes de collecte des eaux pluviales, etc.
L'enjeu est aujourd'hui pour la collectivité de poursuivre et amplifier la mobilisation à trois niveaux :
• Dans la restauration des espaces naturels et la gestion des espaces verts
• Dans les pratiques des services et les politiques publiques
• Auprès des acteurs du territoire et du grand public, notamment en 2010 dans le cadre de l'année de la biodiversité.

Actions

Restauration des espaces naturels et gestion des espaces verts :
• Mise en œuvre du contrat de Rade de Brest, des préconisations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Elorn, mise en place des plans de gestion des sites Natura 2000 autour et dans la rade de Brest
• Gestion de l'espace littoral (plages, sentier côtier, petit patrimoine bâti) en ayant soin de respecter les écosystèmes que sont les franges littorales, les laisses de mer, les estrans rocheux, vaseux ou sableux
• Gestion des échouages d'algues vertes, contrôle de la prolifération des plantes invasives en milieu terrestre et aquatique
• « Contrat Restauration Entretien » des zones humides et des cours d'eau
• Diversification des essences sur l'espace public, sur les sites gérés par les collectivités avec le souci de préserver l'identité des communes
• Diversification de méthodes de gestion des espaces pour favoriser la biodiversité, flore et faune

Evolution des pratiques des services et des politiques :
• Opération « Sans pesticides, ça change la vie » : poursuite de la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires par les services de la collectivité, notamment dans la gestion des terrains de sport et des cimetières, développement de techniques alternatives, acceptation du vert en ville
• Intégration des problématiques de la préservation de la biodiversité dans les opérations d'aménagements urbains, routiers et les espaces en attente d'urbanisation (protocoles d'entretien avec les aménageurs), prévisions d'aménagements de corridors écologiques liaisonnés avec la trame verte dans les nouvelles zones en en projet d'urbanisation
• Au titre de la politique de l'eau : régulation et du traitement des eaux pluviales qui, après ruissellement, peuvent être contaminées par divers produits polluants, amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées pour réduire encore l'impact de la collectivité sur les cours d'eau et la rade de Brest

Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation du grand public :
• Programme « jardiner au naturel, ça coule de source » en collaboration avec le monde associatif et les jardineries, pour inciter les particuliers à limiter leur usage de pesticides, et développer l'action vers les professionnels de l'entretien de jardin
• Traitement des résidus et des eaux souillées lors des carénages de bateaux, petits ou grands
• Gestion et contrôle de la prolifération d'espèces végétales ou animales invasives impliquant tous les acteurs gestionnaires d'espaces

Contact pour cette action
Elu pilote : FAYRET Thierry
Service pilote: MASQUELIER Philippe
Groupe de suivi :
Rapporteur : MASQUELIER Philippe

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action

2 Gestion durable de l'eau dans les territoires

Agenda 21

Gérer durablement l'eau sur les territoires de Brest métropole océane

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

- Assurer et sécuriser la production d'eau potable en qualité et en quantité pour approvisionner les habitants de la communauté urbaine et des territoires environnants
- Assainir les eaux usées produites par les habitants de la collectivité et les traiter ou conforter les solutions de traitement d'assainissement non collectif pour des zones d'habitat peu denses
- Gérer les eaux pluviales en conciliant sécurité des habitants et protection de l'environnement

Eléments de contexte

L'eau est une ressource certes renouvelable mais néanmoins fragile. Brest est au cœur des bassins versants de la Rade de Brest qui impose une gestion rigoureuse de la qualité de ses ressources en eau potable et une protection de ses milieux aquatiques. Les ressources d'eau brute, les zones humides, la faune et la flore des milieux aquatiques font l'objet de mesures de protection dans le cadre global de la préservation de l'environnement qui inclut par ailleurs des objectifs de promotion de la diversité des paysages et de la biodiversité dans les espaces naturels et en ville.

Production d'eau potable, gestion patrimoniale des réseaux, assainissement, gestion des eaux pluviales, récupération de l'eau de pluie et systèmes d'économie, préservation de la qualité des eaux de baignade, prévention des inondations, etc., l'eau dans la ville sont au cœur du projet d'écologie urbaine dans une tension constante avec les activités humaines. En toile de fond, il s'agit de maintenir les activités économiques du territoire. Poursuivre les mises aux normes (loi sur l'eau, directive sur les eaux résiduaires urbaines, etc.) tout en préservant les équilibres économiques sur le territoire sont les enjeux majeurs.

C'est pourquoi les enjeux de gouvernance sont au cœur des préoccupations de la collectivité, à plusieurs niveaux :

- mise en place d'une gestion de l'eau permettant de pérenniser l'accès à l'eau et à l'assainissement à tous avec une qualité de service à un prix acceptable et information du grand public sur les enjeux liés au mode de gestion
- appui au dialogue des acteurs économiques de la terre (agriculture, industrie y compris navale et collectivités) avec ceux de la mer (pisciculture, conchyliculture, pêche, plage, loisirs)

Actions

Des investissements à réaliser :

- Adaptation des procédés de production d'eau potable pour le respect des décrets fixant les nouvelles normes de potabilisation
- Modernisation des installations de distribution de l'eau potable
- Reconstruction des stations d'épuration (action se poursuivant dans les prochaines années)

Des schémas et études à produire :

- Définition d'un nouveau schéma de sécurisation et de production d'eau potable à l'échelle du pays de Brest
- Réalisation d'un « zonage assainissement » arrêtant les territoires assainis en collectif et ceux assainis par dispositif individuel
- Approfondissement de la connaissance du système de collecte unitaire des eaux usées et de son fonctionnement
- Définition d'un zonage des eaux pluviales et d'une politique de la gestion des eaux pluviales
- Etude des potentialités d'utilisations alternatives des eaux (eaux pluviales et eaux usées) ou de résidus (boues des stations d'épuration) comme ressources, par exemple pour la production d'énergie

Des actions de sensibilisation et d'échange à coordonner :

- Action de coopération décentralisée dans le cadre de la loi Oudin Santini
- Echanges internationaux (Vietnam, Indonésie)
- Participation aux réseaux (Aqua publica, etc.)

Contact pour cette action

Elu pilote : PAUL Maxime
Service pilote : JEGOU Jean-Luc
Groupe de suivi : cf. comité de pilotage
Rapporteur : LE BACCON Michèle

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action



Levier de la qualité du service public : lisibilité de l'action publique

Agenda 21

Améliorer la lisibilité de l'action de la collectivité à travers son organisation, ses processus et organes de décision afin de la rendre compréhensible par l'ensemble des acteurs (élus, agents, partenaires, citoyens)

Axes de l'Agenda 21
Axe 1 Produire et consommer responsable
Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire
Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

- Permettre à chacun de disposer de clés de lecture du contexte pour partager le sens de l'action
- Faire connaître le fonctionnement original de Brest métropole océane précurseur dans le domaine de l'intégration et de la coopération intercommunale

Eléments de contexte

Brest métropole océane est juridiquement un établissement public de coopération intercommunale dont l'étendue des compétences et les modalités de fonctionnement en font une structure quasi unique dans le paysage institutionnel français. Brest métropole océane a dû innover en conséquence dans son mode de gouvernance tant en interne qu'en externe.

Pour faire vivre le projet de la collectivité, il est nécessaire d'en faire comprendre le sens à chaque acteur, dimension indispensable à l'adhésion et donc à la force de l'action.

Le contexte national, en particulier la réforme des collectivités territoriales en cours, impacte fortement cette dimension du projet institutionnel.

Actions

Sur l'organisation interne :

- Mettre en place un mode d'emploi de la collectivité recensant et expliquant les lieux de décisions, les grandes procédures. Ce travail devra participer à assurer la lecture du projet politique et de sa déclinaison en actions concrètes.
- Travailler à accroître la lisibilité des actions de Brest métropole océane sur l'externe : « nous savons faire il faut le faire savoir ».

Sur le fonctionnement communautaire :

Développer des fonctions d'animation communautaire et/ou mutualiser les outils : partage des outils informatiques, création de réseaux intercommunaux (espaces publics, déclinaison des politiques communautaires sur le territoire des communes, relations aux administrés).

Contact pour cette action

Elue pilote : HERE Jacqueline
Service Pilote : KERMARREC Mathilde
Groupe de suivi : KARLESKIND Pierre
Rapporteur : LUNVEN Véronique

Agenda 21

les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21

Action

4 Levier de la qualité du service public : évaluation des politiques publiques

Agenda 21

Aider les décideurs à s'approprier les résultats et impacts des politiques menées par la collectivité, en permettant aux citoyens d'en apprécier la valeur

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

L'évaluation des politiques publiques est un levier d'amélioration de la qualité du service public et favorise le partage des valeurs du développement durable :
- en tant qu'outil indispensable d'adaptation des politiques aux besoins
- en tant que réponse à la demande sociale exprimée, sur la lisibilité pour les citoyens et la confiance qu'elle induit
- en tant que vecteur de lecture de l'efficacité dans la conduite de l'action publique.

Eléments de contexte

Le rôle des collectivités dans le développement du service public local est l'objet d'interpellations, parfois sur fond de mise en cause néo libérale. Les tensions imposées sur le financement public local et notamment sur la fiscalité des ménages créent des incompréhensions voire des ruptures avec le citoyen. Dans ce contexte, il importe de donner une forte lisibilité à la dépense publique pour affirmer la légitimité de son financement. L'évaluation des politiques publiques donne des éléments de lecture de l'efficacité du service public, de son utilité sociale. Elle vise à conforter l'adéquation entre l'action de la collectivité et l'attente des citoyens. La démarche d'évaluation se fera de manière ciblée, les premières actions de l'agenda 21 interne pouvant servir de chantiers expérimentaux, et sera conduite suivant un processus adaptable et progressif. Elle prendra en compte, en première intention, les objectifs de planification stratégique et d'aide à la décision.

Actions

• Renforcement des compétences (formation in intinere), adhésion aux réseaux spécialisés (Société Française d'Evaluation)
• Poser les principes de la démarche d'évaluation, en (ré)affirmation de la commande politique
• Recensement des pratiques et des démarches en cours (notamment dans cadres contractuels le prévoyant : contrat urbain de cohésion sociale, fonds européens, etc.)
• Construction de la méthodologie de déploiement (ciblage des premiers «objets» évalués, interaction avec les autres démarches en cours notamment en matière financière)

Contact pour cette action
Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : CALVAR Joëlle
Groupe de suivi : KARLESKIND Pierre
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21



Levier de la qualité du service public : la transversalité

Agenda 21

Faire comprendre le sens global de l'action de la collectivité et le sens du travail de chacun pour rendre un service public de qualité

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Renforcer la transversalité comme démarche de progrès
• Développer une culture de management en mode projet s'insérant dans la structure existante

Eléments de contexte

Pour rendre un service public de qualité, la collectivité analyse ses modes de fonctionnement. Les évolutions institutionnelles, et en premier lieu l'unification de la gestion des personnels entre Brest métropole océane et la ville de Brest, regroupent en une seule entité 3300 agents. L'augmentation continue du champ d'action de la collectivité induit une multiplication des domaines d'actions, des projets et donc des possibilités de rencontre entre eux. Ces éléments renforcent la nécessité de développer la transversalité, de travailler ensemble. A titre d'exemple, une intervention sur le domaine public s'enrichit d'une réflexion partagée avec les différent services concernés (proximité, espaces verts, voiries...).

Le nombre d'agents travaillant sur des problématiques différentes mais toujours interconnectées et le nombre de projets obligent à faire évoluer la manière de fonctionner ensemble. Cette transversalité nécessite un changement dans les mentalités car elle vise à articuler fonctionnement hiérarchique et démarche projet. Travailler en transversal nécessite de prendre du temps pour communiquer, ce temps est à inclure dans la construction du projet et à considérer comme un investissement pour l'avenir.

La transversalité ne peut se décréter, elle doit être profondément comprise comme fondement du fonctionnement de la structure.

Actions

• Définir clairement les attentes et les objectifs de ce fonctionnement pour en développer la compréhension et ainsi emporter l'adhésion
• Développer la coopération et la communication entre les services et au sein des services, par exemple en créant des espaces de rencontre, en développant les réseaux informels, en utilisant des outils de communication permettant une approche modulable et réactive comme le web 2.0 ou les blogs...
• Pour tout fonctionnement en mode projet, formaliser le mandat de chacun, identifier les pilotes politiques et techniques
• Rendre lisible les grandes procédures permettant la compréhension des actions de chacun, élaborer un tableau de bord des grands chantiers
• Faire de la formation un levier de compréhension de l'action des services

Contact pour cette action
Elue pilote : ABIVEN Bernadette
Services pilotes : DERRIEN Anne-Marie, KERMARREC Mathilde
Groupe de suivi :
Rapporteur : LUNVEN Véronique

Agenda 21

les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21

Action **6**

Levier de la qualité du service public : bien être au travail

Agenda 21

Favoriser le « bien être » au travail comme levier de la qualité du service public

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Améliorer le bien être au travail par une approche globale des questions de santé individuelle et collective en lien avec le management
• Diminuer les risques professionnels dans le but de réduire le nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles des agents de Brest métropole océane mais aussi des salariés des entreprises sous-traitantes
• Diversifier et développer les dispositifs de gouvernance pour mobiliser l'ensemble des acteurs

Eléments de contexte

L'épanouissement des êtres humains est une finalité du développement durable, les principes de précaution et de prévention en sont des déterminants. A cet égard, la politique de santé, de sécurité et de bien être au travail s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable, et ceci d'autant plus qu'elle privilégie une approche globale des situations personnelles, prenant en compte les interactions entre le métier, le management et la santé de la personne. Le développement durable amène par ailleurs à faire évoluer certains métiers, par exemple ceux impactés par l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Il faut anticiper les effets de ces changements (troubles musculo-squeletiques, stress, etc.).

Au regard des indicateurs, le niveau de sécurité de Brest métropole océane se situe dans la moyenne nationale. L'enjeu pour la collectivité est dès lors de formaliser et systématiser le suivi des actions de prévention existantes. Il est également de créer des réseaux de communication formels pour favoriser les échanges et renforcer la coopération entre les services. Une direction de la santé, sécurité et bien être au travail a été créée à cet effet. La mise en œuvre d'un plan d'action est assurée par un Agent Chargé de Fonction d'Inspection en lien avec un réseau de correspondant dans les services.

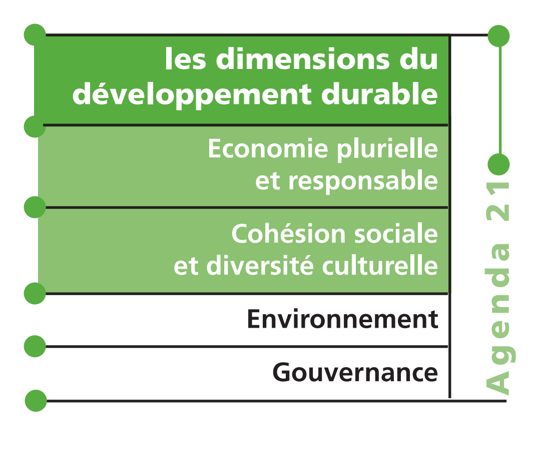
Actions

• Des actions de communication sur la politique de la collectivité, sur les procédures (accident du travail et maladies professionnelles, droit de retrait ...) ainsi que sur la nouvelle organisation de la santé, la sécurité et le bien être au travail
• Des actions devant répondre aux obligations réglementaires (règlement intérieur) : définition d'un cadre propre aux chefs d'établissements, formations à la sécurité, droits et obligations en termes de visites d'aptitude, accueil sécurité : général et au poste...
• Constitution de groupes de travail sur les thématiques : organisation incendie, « Contrôles Obligatoires » relatifs à la sécurité des usagers et des bâtiments, gestion des risques induits par l'activité des entreprises extérieures travaillant pour la compte de la collectivité
• Actions complétées par des procédures, des instructions pour répondre aux besoins des décideurs : procédure achat, protocole d'aide à l'encadrement face aux troubles du comportement d'un agent suite à une consommation de substance psycho-active...

Ces actions bien que non-exhaustives viennent compléter la démarche d'évaluation des risques qui doit permettre la rédaction du « Document Unique » qui recense l'ensemble des risques et des mesures de prévention appropriées. Pour finaliser cette politique et contrôler son application, des inspections sont programmées dans les différentes directions de la collectivité.

Contact pour cette action
Elue pilote : ABIVEN Bernadette
Service pilote : PERON Stéphane
Groupe de suivi : CIBAUD Anne-Marie
Rapporteur : CALLOCH René

Agenda 21



Commande publique responsable

Promouvoir par la commande publique une économie plurielle et responsable sur le territoire

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Mener une politique d'achat exemplaire afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et réduire l'impact sur l'environnement
• Favoriser le développement de la responsabilité sociale, économique, environnementale des entreprises et autres acteurs du territoire
• Contribuer à l'émergence et/ou au développement de filières éthiques

Eléments de contexte

La commande publique, c'est-à-dire les achats de produits et commandes de travaux et services effectués par les collectivités, établissements publics et l'Etat, pèse en France 120 milliards d'euros annuels, soit 10% du PIB. En 2008, pour Brest métropole océane et la ville de Brest, plus de 300 marchés ont été conclus via la direction des marchés pour un montant global de 46,5 millions d'euros. Le code des marchés publics offre de véritables opportunités aux acheteurs publics désireux de développer une commande publique responsable. Cela se traduit par l'achat de produits et de services qui favorisent le développement durable en limitant, voire en supprimant, les impacts négatifs sur la santé, l'environnement et en promouvant la cohésion sociale. Au-delà des marchés publics, la collectivité dispose d'autres leviers pour promouvoir une économie plurielle (échanges marchands, non marchands, services publics) et responsable par le biais des conventions qu'elle passe avec les délégataires de service public, les maitres d'œuvre, les associations, etc.

La collectivité s'est déjà emparée de ces possibilités et une politique d'achat durable a été initiée: clause d'insertion professionnelle dans de nombreux marchés de travaux depuis 2006, entretien d'espaces verts confié à des structures employant majoritairement des personnes handicapées, achat de papier recyclé, gestion des déchets de chantier, fourniture de repas biologiques dans la restauration collective, notamment les cantines scolaires...

Afin d'organiser la gouvernance interne en matière d'achat durable, un comité de la commande publique responsable a été institué. Instance de pilotage et d'évaluation de la politique d'achat responsable de la collectivité, ce comité animé par la direction des marchés en lien avec les directions concernées s'est réuni successivement sur les thématiques de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments. A présent il convient de développer et de pérenniser cette politique d'achat responsable.

Actions

• Etablir une cartographie des achats de produits et de services de la collectivité
• Planifier la politique d'achat responsable : priorités d'achats, niveau d'exigences, etc.
• Former les acheteurs et utilisateurs, en privilégiant notamment les échanges entre collectivités
• Partager les expériences dans les réseaux de collectivités

Contact pour cette action

Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : RIVOALLAN Emmanuelle
Groupe de suivi : CHALINE Nathalie
Rapporteur : TOURNEREAU Romain

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action

8 Développement de l'économie sociale et solidaire

Agenda 21

Affirmer et développer la place de l'économie sociale et solidaire sur le territoire

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Promouvoir les valeurs et méthodes de l'économie sociale et solidaire
• Organiser la mutualisation des ressources et des compétences
• Favoriser des filières d'emploi et d'activité dans des secteurs émergents

Eléments de contexte

L'économie sociale et solidaire qui rassemble les coopératives, association, mutuelles et fondations, porte les enjeux du développement durable au cœur de ses démarches entrepreneuriales : gouvernance démocratique, ancrage territorial, l'humain au cœur du projet, responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise... C'est un secteur dynamique en terme d'emploi (13,5% de l'emploi breton) mais aussi par la multiplicité des filières concernées. Dans un contexte de crises économique, sociale et environnementale, l'économie sociale et solidaire apporte des solutions innovantes dans des domaines variés : filière courte, habitat groupé, crèche parentale, reprise d'entreprise par les salariés...

Le territoire de Brest métropole océane dispose à la fois d'un tissu d'acteurs locaux diversifiés et travaillant de façon partenariale dans le champ de l'insertion par l'activité économique, du développement culturel, éducatif et sportif. L'association de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Brest est née en 2009 afin de mettre en réseau les acteurs. Les 28 et 29 mai 2009, le colloque « Politiques publiques et économie sociale et solidaire » a par ailleurs permis de rassembler les acteurs et décideurs publics locaux.

La collectivité souhaite accompagner cette dynamique à partir des orientations définies lors de ce colloque et s'inscrire dans les réseaux régionaux et nationaux. Les enjeux portent notamment sur la sensibilisation du grand public et le développement de l'esprit critique des citoyens. Ils portent également sur les logiques de mutualisation à mettre en œuvre afin de gagner en lisibilité sur la place et la plus-value sociétale des entreprises de l'économie sociale et solidaire mais aussi pour consolider l'assise économique des structures les plus fragiles.

Actions

• Information et débat public (web participatif, événements, rencontres et conférences publiques « Les Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire »...)
• Soutien à la professionnalisation et la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire (mise en réseau, formation...)
• Sensibilisation/formation de tous les services de la collectivité pour étudier l'alternative économie sociale et solidaire dans toute politique de développement (ex : commande publique, commerce de proximité, déplacement doux, habitat, associatif,...)

Contact pour cette action

Elu pilote : BRIAND Michel
Service pilote : AU Madeleine
Groupe de suivi : HERE Jacqueline
Rapporteur : FERELLOC Anne-Sophie

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Une dynamique métropolitaine solidaire

Porter et partager le projet métropolitain pour développer durablement le territoire

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde,

Objectifs

• Réviser les axes stratégiques retenus par le projet d'agglomération élaboré en 2001 au regard des évolutions du contexte
• Partager cette stratégie et les actions qui en découlent avec les principaux acteurs du territoire

Eléments de contexte

Située à la pointe de l'Europe, à 240 km de Rennes et 300 km de Nantes, Brest offre une gamme de services à un territoire de plus d'un million d'habitants. Cela lui confère des responsabilités particulières, non seulement dans l'espace régional, mais aussi dans des réseaux plus étendus, y compris au niveau international. De ce constat est née en 2001 une stratégie qui a conduit à rebaptiser la communauté urbaine « Brest métropole océane ».

Différentes démarches structurantes sont intervenues depuis 2001 : Programme Local de l'Habitat, Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local de l'Urbanisme, Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Brest... L'élaboration du projet métropolitain vise à intégrer les enseignements et les orientations issues de ces démarches, à les rendre plus lisibles, à les faire partager et à assurer leur cohérence. Par ailleurs, il doit permettre d'intégrer les évolutions du contexte, passées et à venir. Projet de réforme institutionnelle en France, réforme de la politique européenne, volonté d'affirmation du rôle moteur des grandes agglomérations, mondialisation et concurrence internationale s'affirment en effet sur fond de crises économiques, sociales et environnementales.

L'enjeu est donc de préciser le discours métropolitain en s'appuyant sur les lignes de force qui contribuent à la lisibilité, à la singularité et au rayonnement large de l'agglomération, car en phase avec les grands enjeux de société et de développement durable du XXIème siècle. Dans le cadre d'ateliers thématiques et de séminaires, de manière prospective, transversale et participative seront notamment revisités :
• Les enjeux prégnants en termes d'accessibilité
• L'identification des leviers de l'économie de la connaissance à partir des filières d'excellence : maritime, industrie de défense, technologies de l'information, sciences du vivant, etc.
• Le projet urbain en marche, la diversité et la qualité de l'offre urbaine, marques d'une métropole humaine et solidaire
• Les relations avec les territoires partenaires, les réseaux de collectivités et d'acteurs, du local à l'international et l'émergence de vision territoriale partagée

Actions

Phase interne d'élaboration et d'écriture du projet métropolitain :
• Constitution de groupes thématiques puis différentes séances de travaux :
Atelier 1 : « Pour une métropole ouverte et accessible »
Atelier 2 « Les fonctions métropolitaines »
Atelier 3 « Le projet urbain en marche »
Atelier 4 L'avenir se dessine à plusieurs »
• Séminaire associant les élus, séminaire des cadres
• Mi 2010 : publication d'une première version du projet métropolitain

Phase de partage et d'enrichissement :
• Association du pays de Brest, son conseil de développement, les acteurs locaux, la région, le département, les chambres consulaires
• Restitution des travaux puis finalisation du projet métropolitain fin 2010 (approbation conseil communautaire et avis formel du conseil de développement)

Contact pour cette action
Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : LE GUILLOU DE PENANROS Tristan
Groupe de suivi : Cf. comité de pilotage
Rapporteur : CALVAR Joëlle



les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Action
10 Diversité des relations entre administration et usagers

Agenda 21

Faciliter l'accès de tous à l'administration en conciliant technologies de l'information et de la communication et relations humaines

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Adapter les réponses et outils de l'administration aux évolutions de la société (dématérialisation, centre d'appel, information en ligne)
• Accompagner les usagers et agents dans le cheminement vers ces nouveaux outils, procédures et postures

Eléments de contexte

Pour toutes ses missions, au quotidien, la collectivité est en relation avec les usagers et partenaires, qu'ils soient habitants, citoyens, professionnels, autres institutions publiques... Accueil physique, téléphone, messages électroniques, sites internet, sont autant de manière d'interagir. Les technologies et usages émergents offrent des opportunités pour réinterroger les pratiques et adapter l'offre aux besoins et attentes de l'ensemble des usagers.

Rendre l'accès à l'administration plus facile, son fonctionnement plus lisible, réduire les coûts et économiser des ressources (papier, affranchissement, énergie), faciliter la conciliation des temps de chacun et éviter des déplacements, adapter les outils au plus grand nombre (personnes les plus éloignées de ces pratiques, personnes présentant un handicap visuel, personnes résidant dans un autre département ou à l'étranger...), coproduire les services avec les usagers sont autant d'enjeux au cœur de la démarche de développement durable. Cependant, même si le taux d'équipement informatique des ménages augmente régulièrement (près d'un ménage sur deux aujourd'hui), les citoyens ne sont pas égaux face à l'utilisation de ces nouveaux outils. Aussi, il convient toujours de garder une attention privilégiée aux publics les plus éloignés de l'administration et de ces outils.

La dématérialisation des procédures, la mise en ligne de certains services ou prestations au moyen d'un site interne refondé, le traitement des demandes par messagerie électronique, etc. se développent dans la collectivité. En conséquence, il devient nécessaire de professionnaliser l'accueil téléphonique (fixe ou mobile) simultanément et en cohérence avec l'évolution des autres canaux de relation, sous peine de déshumaniser les relations usagers-services. Les gains réalisés doivent être consacrés aux usagers qui présentent des situations complexes ou avec des difficultés particulières et nécessitent un accompagnement plus personnalisé. D'autre part, ces évolutions permettent d'agréger des éléments objectifs concernant la satisfaction des besoins et attentes des usagers, de capitaliser et partager ces éléments avec les usagers et les partenaires et de contribuer ainsi à l'analyse et l'évaluation des politiques publiques.

Actions

• Dématérialisation des procédures et services et ouverture du système d'information
• Diversification des canaux d'interaction (centre d'appel téléphonique à l'échelle de Brest métropole océane, nouveau site internet de la collectivité, messagerie électronique, instantanée, blogs...)
• Amélioration et/ou développement des outils de gestion de la relation (relations aux administrés, logiciel de courrier)
• Promotion de l'utilisation de l'administration électronique
• Accompagnement et formation des usagers et des agents à ces nouvelles pratiques (Point d'accès public à internet, etc.)
• Mise en place d'un groupe de travail pluraliste (CCAS, Associations d'usagers type CLCV, usagers, élus...) pour le suivi de l'action

Contact pour cette action

Elue pilote : ABIVEN Bernadette
Service pilote : SCHNEIDER Yolande
Groupe de suivi : CHALINE Nathalie, PAUL Maxime
Rapporteur : WALID Christine

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action 11

Les temps sociaux au coeur des projets

Agenda 21

Renforcer l'adéquation entre rythmes individuels, rythmes collectifs et rythmes des services publics

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Rechercher des solutions innovantes à travers l'examen de quatre préoccupations : la question des horaires atypiques, le temps des étudiants, l'ouverture des équipements sportifs et des bibliothèques, le management du temps de travail au sein de la collectivité
• Capitaliser et diffuser les résultats obtenus afin de systématiser la prise en compte de la diversité des temps sociaux dans les politiques publiques et les projets locaux

Eléments de contexte

La société a connu au cours de ces vingt dernières années des évolutions qui ont impacté la gestion du temps au quotidien. La féminisation du monde du travail mais aussi l'éclatement des cellules familiales induisent de nouvelles exigences afin de permettre à chacun de concilier vie personnelle et vie professionnelle. La tertiarisation des emplois et les conséquences d'une concurrence mondialisée ont engendré de profondes transformations dans le monde du travail, aujourd'hui souvent exposé à une flexibilité accrue et aux exigences d'une organisation en « flux tendu ». Enfin, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication accélère tous les processus de communication, personnels ou professionnels.
La collectivité a inscrit l'objectif de conciliation des temps de la vie professionnelle et de la vie personnelle dans les règlements d'aménagement du temps de travail. Par ailleurs, les missions de nettoyage des bureaux ont été concentrées entre 8h et 18h. Les horaires d'accueil ont été ajustés au plus près des besoins des usagers dans les mairies, la logique de proximité facilitant la prise en compte des rythmes individuels. Enfin, la question des rythmes sociaux est prise en compte dans certaines politiques, dans la limite des compétences de la collectivité (transports en commun, éducation, etc.).
Pour rendre cette préoccupation systématique dans les politiques publiques et les projets locaux, quatre clés d'entrée ont été définies:
• Par secteur d'activité économique: s'y pose, par exemple, la question des horaires atypiques
• Par profil d'usager: par exemple, le temps des étudiants
• Par nature d'équipement public : par exemple, les équipements sportifs et les bibliothèques
• Par problématique interne : le management du temps de travail au sein de la collectivité
Sur ces quatre thématiques seront recherchées des solutions innovantes, qui pourront être ensuite plus largement diffusées, à partir des questionnements suivants:
• Quelle est la demande réelle d'ouverture prolongée des services publics ou privés? Est-il pertinent d'y répondre ?
• Comment répondre aux besoins nouveaux en termes d'horaires sans accélérer les processus de déstructuration des temps sociaux ?
• Quels moyens humains et financiers la société est-elle prête à payer pour offrir une réponse adaptée aux besoins de chacun ?
• Comment améliorer le temps des uns sans déstructurer et fragiliser le temps des autres ?
• Comment contribuer à travers une politique de conciliation des temps à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ?
• Sur quelles valeurs s'appuyer pour arbitrer l'adaptation ou non des services aux demandes d'évolution ?

Actions

Donner de la visibilité aux usagers sur ce qui existe déjà :
• Recensement des horaires de tous les organismes, par quartier de la ville de Brest et par thématique dans un guide électronique et/ou papier
• Recensement des activités proposées par soirée, week-end, vacances scolaires
Proposer aux acteurs concernés une action concertée sur les quatre préoccupations identifiées :
• La question des horaires atypiques à travers, notamment, les plans de déplacements entreprises : ajustements d'horaires (ex : nettoyage des bureaux) et horaires de transports
• Le temps des étudiants: rythmes du midi et besoins de transports publics les soirs et week-end
• Les équipements sportifs et les bibliothèques: analyse des pratiques, des besoins, des évolutions possibles au regard des moyens (possibilité de mutualisation ou autre innovation)
• Le management du temps de travail au sein de la collectivité : enrichir la démarche d'aménagement du temps de travail

les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21

Contact pour cette action
Elue pilote : BACHELIER Françoise
Service Pilote : JOURDRAIN Jean-Louis
Groupe de suivi : SAWICKI Marc
Rapporteur : RIOU Isabelle

Agenda 21

Action

12 Egalité femmes/hommes dans la vie locale

Agenda 21

Contribuer à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale à travers les politiques mises en œuvre par la collectivité

Axes de l'Agenda 21
Axe 1 Produire et consommer responsable
Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire
Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques mises en œuvre directement par la collectivité ou relayées par d'autres partenaires, associatifs ou autres acteurs publics et privés
• Etre exemplaire en tant qu'employeur en matière d'égalité entre femmes et hommes

Eléments de contexte

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droit, l'actualité sociale, politique ou économique conduit à s'interroger dans les faits. Au plan interne à la collectivité, les femmes représentent 53 % de l'effectif total, elles sont majoritaires dans les filières médico-sociale, sociale et administrative mais peu représentées dans les filières technique et sportive. Elles sont par ailleurs moins représentées dans les cadres d'emploi supérieurs.

C'est pourquoi, Brest métropole océane s'est dotée d'une ambition à travers la création d'une vice présidence à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et la signature de la charte européenne de l'égalité qui affirme : « L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle ».

Cette ambition se traduit par :
• Une mise en cohérence et la consolidation des actions déjà menées (politique des ressources humaines, santé au féminin, prévention des violences faites aux femmes, actions de solidarité internationale...)
• Une prise en compte de la préoccupation du genre dans l'ensemble des politiques, notamment par un travail sur les représentations et les stéréotypes et l'impulsion d'innovations
• La diffusion de la culture de l'égalité et des échanges au sein de réseaux (du local à l'international)

Actions

La sensibilisation des élus, services de la collectivité a démarré fin 2008. Brest métropole océane a invité largement lors de deux journées d'échanges les élus, les directions et les services, les associations en novembre 2008 puis en mars 2009.

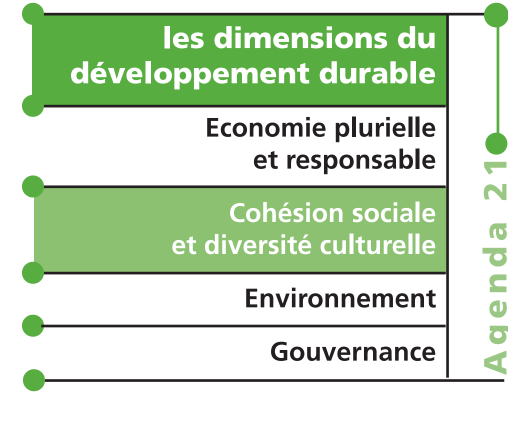
L'étape actuelle consiste à finaliser un état des lieux des forces et faiblesses, des acquis et manques de la collectivité en matière d'égalité sur les deux champs : l'interne (employeur) et les politiques publiques.

Cet état des lieux doit permettre de définir des orientations et axes prioritaires et construire un plan d'actions pluriannuel sur le mandat.

Contact pour cette action

Elues pilotes : BACHELIER Françoise, ABIVEN Bernadette
Services pilotes : HOURCADE-HATTE Corine, DERRIEN Anne-Marie
Groupe de suivi : MIGOT Christiane, JOANNY Michel
Rapporteur : PRIEUR Béatrice

Agenda 21



La mémoire, un atout pour l'avenir

Action 13

Agenda 21

Partager l'histoire de l'agglomération pour mieux écrire l'avenir ensemble

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Développer le sentiment d'appartenance au territoire et le renforcer à partir d'un travail sur les représentations de la ville et la transmission de la mémoire interne de la collectivité

Eléments de contexte

Pour être « bien » chaque être humain et chaque collectif a besoin de se situer dans le temps et dans l'espace. Comprendre d'où il vient pour se situer sur la trajectoire du temps et donc se projeter dans l'avenir. L'un des besoins premiers de l'homme est celui d'appartenir à une entité : une famille, un collectif, une ville, un pays, une planète. La ville de Brest a été détruite pendant la guerre. Par ailleurs, l'économie locale a connu depuis une quinzaine d'années une mutation importante avec la diversification des activités industrielles et l'entrée dans une économie de la connaissance. Enfin, la démographie a créé un « trou générationnel » entre les seniors issus du baby-boom, qui s'apprêtent à quitter la collectivité, et les juniors qui seront amenés à les remplacer.
Or, la mémoire de l'agglomération constitue le trait d'union entre les générations, entre les territoires qui la compose. En recherchant le bien-être pour tous, elle garantit l'équilibre global. Le travail sur l'histoire et la mémoire locale et de l'institution répond donc à plusieurs enjeux :

• Favoriser la compréhension pour faciliter l'acceptation des transformations de l'agglomération sous tous ses aspects (historiques, économiques, sociaux, institutionnels, cadre de vie....)
• Collecter et valoriser la mémoire interne de la collectivité afin de développer les compétences des plus jeunes sur la base de l'expérience et du savoir-faire des anciens
• Développer dans la population un sentiment positif d'appartenance aux quartiers, aux communes, à l'agglomération (éléments constitutifs d'un département, d'une région, d'un pays et d'une planète avec lesquels nous devons vivre en harmonie) et contribuer ainsi au rayonnement et à l'attractivité de la ville

Ceci passe, entre autre, par la mise en valeur du patrimoine de la reconstruction, la collecte des mémoires des quartiers, des communes, de la mémoire industrielle, un accompagnement de projets locaux ou internationaux à travers les jumelages, etc.

Actions

Recherche, collecte

• Patrimoine bâti (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP), démarche patrimoniale dans les opérations d'urbanisme : en expliquant le site avant réaménagement, éventuellement en réutilisant certains éléments de patrimoine
• Patrimoine culturel, social, industriel et maritime (projet d'un parcours et d'un centre d'interprétation en lien avec le projet des Capucins, toiles de mer, mise en réseau des acteurs de la collecte de mémoire, appel à projet, projet de recherche sur émigration/immigration à Brest, travail à partir des jumelages comme Denver ou Yokosuka)

Médiation et travail sur l'accessibilité pour tous

• Création d'itinéraires de découverte
• Mise en place de plaques d'information
• Travail avec le jeune public (scolaires, péri-scolaires)
• Projet « ambassadeurs » (accueil des touristes par des Brestois volontaires)

Mémoire de la collectivité

Recueil de la parole des élus et agents par des rédacteurs ou au travers d'ateliers d'écriture et mise en valeur sous des formes complémentaires à préciser : expositions, sites multimédia archives, Tandem.

Contact pour cette action

Elu pilote : QUILLIEN Jacques
Service pilote : BERTHOU-BALLOT Christine
Groupe de suivi : GOURVENNEC Yveline, CIBAUD Anne-Marie
Rapporteur : LUGUERN Hélène

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action
14 Place aux personnes en situation de handicap dans la cité

Agenda 21

Renforcer la participation des personnes handicapées à la vie de la cité

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
• Eliminer les situations de handicap en mettant en adéquation l'environnement et les aptitudes des usagers
• Développer la prévention et mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes

Eléments de contexte

Une personne handicapée, que le handicap soit moteur, sensoriel, mental ou psychique, doit faire face à des obstacles particuliers dans la vie quotidienne pour se déplacer, se repérer, s'informer, s'orienter, accéder à l'emploi et aux services, être et se sentir en sécurité, communiquer... Malgré l'évolution des consciences, les personnes en situation de handicap ont encore des difficultés à être reconnues dans la société et à être prises en compte dans les projets locaux. Améliorer la place des personnes en situation de handicap s'inscrit dans l'ambition de renforcer la cohésion sociale sur le territoire et de permettre l'épanouissement de chacun.

Avec l'aide des associations, la collectivité intègre progressivement leurs besoins dans les projets d'aménagement, les services publics. Par ailleurs, l'effectif de Brest métropole océane compte plus de 9% d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (l'obligation légale est de 6%). Création d'un forum pour l'emploi des personnes handicapées, création d'un conseil local de la santé mentale sont d'autres exemples d'action en cours.

L'enjeu pour la collectivité est aujourd'hui de consolider ses acquis et d'aller plus loin, notamment dans le cadre de la politique incitative du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et à travers les travaux de la commission communautaire d'accessibilité des personnes handicapées.

Actions

• Plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie, des aménagements des espaces publics et des transports collectifs (bâtiments, piscines, parcs et jardins, etc.)
• Programme de sensibilisation au sein de la collectivité, dans les écoles (action du projet éducatif local à Saint-Marc en cours sur l'année scolaire 2009/2010), en lien avec les entreprises du territoire (journée emploi et handicap)
• Mesures pour favoriser le maintien dans l'emploi au sein de la collectivité : aménagement de postes, reclassement pour inaptitude médicale, aides individuelles, accompagnement, accueil de stagiaires en situation de handicap, etc.
• Mobilisation, accompagnement, soutien des initiatives locales : handi-sport, label « tourisme et handicap » visé par l'office du tourisme, etc.

Contact pour cette action

Elu pilote : KARLESKIND Pierre
Services pilotes : SEGUINEAU Hervé, SERVIER Muriel
Groupe de suivi : SALAUN-KERHORNOU Patricia, RESPRIGET Franck
Rapporteur : SARAUX Patricia

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance



Mobilités actives dans la cité

Action 15

Agenda 21

Améliorer le bien-être de chacun et la qualité du cadre de vie pour tous par le développement des modes de mobilité active (à pied, à vélo) au quotidien et pour les loisirs

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Augmenter la part des déplacements à pied et à vélo dans l'ensemble des déplacements sur l'agglomération par l'aménagement de l'espace public (bandes et pistes cyclables, zones 30 et espaces partagés, stationnements vélos sécurisés...), l'information et la communication

Eléments de contexte

La limitation des déplacements motorisés sera nécessaire pour adapter la ville aux futures conditions de disponibilité de l'énergie. Développer les déplacements à pied ou à vélo permet non seulement de réduire les nuisances liées aux déplacements motorisés (pollution de l'air, bruit) mais aussi contribue par une activité physique régulière à améliorer la santé des personnes alors que la sédentarité est en partie responsable du développement de certaines pathologies (obésité, etc.)

En complément des mesures d'urbanisme (densification de l'habitat, disponibilité de services de proximité, cadre de vie de qualité...), la sécurité et le confort des déplacements à pied et à vélo doivent être améliorés. L'effort accompli pour la mise en accessibilité des espaces publics conforte par ailleurs l'amélioration de tous les déplacements piétons (largeur disponible, suppression des obstacles).

La « trame verte et bleue » composée des vallées et du littoral est un réseau structurant d'espaces naturels et agricoles qui couvre plus d'un quart du territoire. Plus de 400 km de chemins ruraux participent ainsi également à l'amélioration de l'offre globale de déplacements actifs sur le territoire de Brest métropole océane. Le plus souvent supports à des activités de loisirs, ils deviennent parfois des itinéraires de déplacement quotidien et favorisent le lien entre ville et nature.

Dans un contexte de renouvellement urbain lié au projet du tramway, le développement des déplacements actifs se caractérise comme véritable enjeu en terme d'aménagement de l'espace urbain. Il s'agit d'assurer la continuité, la lisibilité et la sécurité des parcours pour tous, quelque soit la capacité des personnes à se déplacer. Judicieusement associé à la trame verte et bleue, ce réseau de déplacements doux constituera assurément un réel facteur d'attractivité pour Brest métropole océane et de santé pour ses habitants.

Actions

• Accessibilité de l'espace public : établir le schéma directeur et le mettre en œuvre
- élargir les trottoirs, supprimer les obstacles, ...
- sécuriser les traversées, abaisser les bordures, ...

• Doubler le linéaire de zones 30, espaces partagés ou «zones de rencontres» pour faciliter la conciliation des usages en assurant une sensibilisation coordonnée des automobilistes, des cyclistes et des piétons par la formation, l'information et la pratique

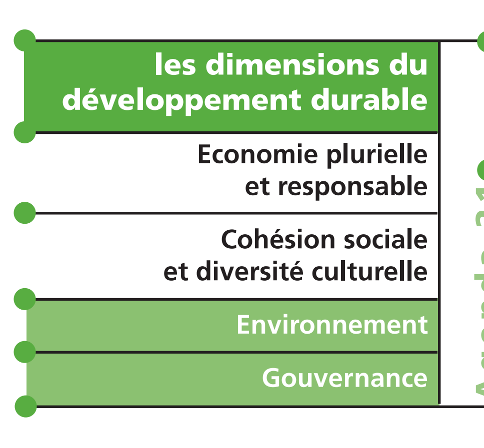
• Finaliser le schéma directeur vélo et le mettre en œuvre
- Doubler le linéaire d'aménagements cyclables (bandes, pistes)
- Expérimenter un système de location de vélo à coût limité et de stationnements vélos sécurisés
- Communiquer sur les bénéfices de la pratique cycliste et diffuser des outils de connaissance des itinéraires

• Aménager ponctuellement les espaces naturels pour y faciliter les déplacements doux à usage de loisirs et les déplacements quotidiens (voirie, éclairage, fléchage, etc.)

Contact pour cette action

Elu pilote : KERNEIS Yann-Fanch
Service pilote: STOUFF Antoine
Groupe de suivi : KARLESKIND Pierre, JOANNY Michel
Rapporteur : DENIS Valérie

Agenda 21



Action
16 Le tramway, levier du développement durable du territoire

Agenda 21

Faire du tramway un levier de la dynamique de développement économique, urbain et social de l'agglomération et du pays de Brest

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Développer un mode de transport accessible à tous, économique et écologique et requalifier l'espace public en y intégrant les activités existantes ou appelées à s'y développer, au service de l'attractivité et de la cohésion du territoire

Eléments de contexte

Le développement économique, urbain et social est une préoccupation politique qui se traduit dans des domaines très variés que sont la requalification de l'immobilier, l'aménagement d'espaces publics, ou encore les actions envers les entreprises et autres activités commerciales. Le projet du tramway s'inscrit dans ce développement et constitue un vecteur fédérateur de l'ensemble des politiques urbaines. La lutte contre l'étalement urbain à l'échelle du pays ainsi que les évolutions prochaines du transport ferroviaire sont autant de facteurs à prendre en compte pour construire l'avenir des territoires. Le projet du tramway a été conçu en étroite symbiose avec le plan d'aménagement et de développement durable de la collectivité. Il constitue à la fois un levier de la mise en œuvre de ce projet et la colonne vertébrale de nouveaux projets de développement et de renouvellement urbain.

Mener un projet d'une telle envergure dans une agglomération accélère la prise en compte par les principaux documents stratégiques (plan local d'urbanisme, plan de déplacement urbain, schéma de cohérence territoriale) des principes d'un développement durable du territoire, notamment : densité et préservation des espaces naturels, réduction des émissions de gaz à effet de serre, solidarité entre les territoires, accessibilité à tous, plus particulièrement aux personnes en situation de handicap, dynamisation des zones d'activité desservies, etc.

An plan technique, ce projet implique de :

• Construire une ligne de 14,3 km de long reliant le nord, l'est et l'ouest de l'agglomération, comprenant 27 stations et 4 parkings relais

• Réaliser un centre de maintenance en capacité de recevoir 22 rames de 30 m de long pour le remisage et l'entretien des matériels roulants

• Modifier le pont de Recouvrance en remplaçant la travée mobile d'entre les deux piles par une structure à deux voies en site banalisé en encorbellement pour le cheminement des piétons

• Construire un service public de mobilité durable (association au transport collectif d'autres offres de déplacement comme la location vélos, l'auto partage, la gestion des parcs-relais, la gestion de parkings à vélos) proposant des modes d'accès, des horaires et des prix attractifs pour tous

Actions

<u>Faire du tramway un levier de la mise en œuvre du projet urbain</u>

• Conduire les chantiers de rénovation et de développement urbain le long de la ligne du tramway en portant une attention particulière aux interfaces entre le corridor et son environnement et aux enjeux transversaux (prendre en compte la maintenance dès la phase de conception, etc.) et faire en sorte que le tramway soit au service des projet connexes

<u>Construire la 1ère ligne de tramway selon les dimensions du développement durable</u>

(chantier exemplaire, future exploitation, concertation et partenariat, évaluation, notamment mesure d'impact sur le développement de l'agglomération brestoise, etc.)

• En économie plurielle et responsable : Intégrer la clause des 10% en insertion par l'activité économique dans le cadre des marchés publics et mesurer le taux d'emploi direct et indirect (avant-pendant-après travaux) en partenariat avec la maison de l'emploi et l'Adeupa

• En cohésion sociale et diversité culturelle : Maintenir tous les services publics (bus, SDIS) et les activités privées (industries, commerces, professions libérales)

• En environnement : trouver la bonne adéquation dans les matériaux et matériels proposés dans les appels d'offres

• En gouvernance : Accompagner les actions en matière de communication menées par la SemTram et mener une réflexion dans le domaine de la future exploitation de cette ligne

<u>Utiliser l'observatoire socio-économique du tramway pour construire une lecture commune des impacts du tramway sur le projet urbain</u>

Contact pour cette action

Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : ANTONIO Victor
Groupe de suivi :
Rapporteur : KERLOCH Jean-Pierre

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance



Culture et monde du travail

Favoriser la démocratisation culturelle et renforcer le lien social

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Investir le monde du travail (comités d'entreprises, salariés) comme lieu d'accès à la culture et aux programmations culturelles locales (équipements, associations, artistes)

Eléments de contexte

Le secteur de la culture connaît d'importants changements (désengagement de l'Etat, crise de l'intermittence, mutations des pratiques culturelles –particulièrement chez les jeunes) et se questionne avec insistance sur sa relation à tous les publics et sa capacité à réaliser son objectif prioritaire de démocratisation culturelle. Pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, l'une des préoccupations de la collectivité est de diversifier les lieux de médiation. Le monde du travail est un lieu de vie où se tisse au quotidien du lien social. Il est donc un espace privilégié d'accès à la culture. Or, le lien entre monde du travail et secteur culturel passe aujourd'hui le plus souvent par des offres de billetterie certes avantageuses pour les salariés, notamment via les comités d'entreprises, dans une approche qui peut devenir consumériste tandis que le salariat connaît de profondes mutations depuis trente ans. Précarité, chômage, flexibilité et diversification des horaires et jours de travail, très petites entreprises en deçà des seuils de création d'un comité d'entreprise, passage d'une culture ouvrière à une culture de masse, principalement diffusée via les médias en général et la télévision en particulier, etc. sont autant de facteurs à prendre en compte dans la définition d'une approche renouvelée des liens entre monde du travail et pratiques culturelles.

Une telle affirmation s'inscrit pleinement dans des politiques de gestion des ressources humaines, qui, dans une logique de développement durable, mettent l'humain au cœur de leurs stratégies. Elle implique de réfléchir aux statuts de la culture dans le monde du travail (mémoire, diversité culturelle, interventions artistiques dans l'entreprise, etc.) mais aussi à l'articulation des différents temps de la vie quotidienne.

Actions

- Identifier les comités d'entreprises et les inter-comités d'entreprise mettant en œuvre des actions culturelles ou désireux de le faire, renforcer leur professionnalisation
- Utiliser la formation professionnelle, dont le Droit Individuel à la Formation, pour développer la sensibilité et les pratiques culturelles
- Favoriser les moyens d'expression des salariés
- Développer l'information et la communication, renforcer les réseaux
- Soutenir les équipements, associations et artistes souhaitant travailler en lien avec le monde du travail
- Réfléchir aux conditions d'accès des équipements culturels en tenant compte des contraintes inhérentes au salariat d'aujourd'hui
- Valoriser le patrimoine industriel et la mémoire ouvrière

Contact pour cette action

Elue pilote : ABILY Gaëlle
Service pilote : LUCEA Yannick
Groupe de suivi :
Rapporteur : LUGUERN Hélène

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Action
18 Vivre ensemble sur l'espace public

Agenda 21

Favoriser un usage partagé et durable des différents espaces ouverts au public pour renforcer la cohésion sociale et la qualité de vie sur le territoire de Brest métropole océane

Axes de l'Agenda 21
Axe 1 Produire et consommer responsable
Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire
Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Veiller à la cohérence des définitions de fonction, d'usages et des modes d'intervention sur les différents espaces sur Brest métropole océane et organiser la présence sur les espaces

Eléments de contexte

Un espace public harmonieusement partagé témoigne de la cohésion sociale sur un territoire. L'espace public est en effet le lieu où s'expriment tout particulièrement les conflits d'intérêt ou d'usage des composantes de notre société. On observe des phénomènes de privatisation ou de dégradations de l'espace public, dans les centres-villes mais aussi dans les parcs et jardins, sur les plages, etc. Les grands rassemblements spontanés sont une autre facette de la problématique d'autant que la forte alcoolisation qui les accompagne parfois comporte des risques en matière de tranquillité publique, de santé publique et de sécurité routière. Tout ceci génère un sentiment d'insécurité au sein de la population qui se sent, de ce fait, exclue de ces espaces. Consommation d'alcool, déambulation des chiens, cohabitation des piétons et des deux roues dans les parcs et jardins, dégradations volontaires, vols sont les principaux risques auxquels sont confrontées les collectivités locales au-delà du rôle premier de maintien de l'ordre que remplit la police nationale.

Face à des demandes récurrentes pour l'installation de moyens de sécurisation active (agents de sécurité et de gardiennage) et passive (utilisation d'outils techniques spécifiques...) et à une diversité des fonctions et usages de la place de la Liberté, la ville de Brest a conduit depuis 2007 plusieurs actions (audit, formation). La collectivité s'est alors dotée, à l'échelle du territoire de la communauté urbaine, d'une méthode qui se structure aujourd'hui autour de trois principes :
• Contractualisation dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Contrat Local de Sécurité
• Observation des usages actuels et définition partagée des fonctions en privilégiant l'adhésion du public et une approche transversale de la prévention des principaux risques recensés
• Amélioration de la coordination des moyens humains de la collectivité intervenant sur l'espace public pour contribuer à atténuer le sentiment d'insécurité ressenti par certains habitants sur ces espaces

Actions

La répression des actes délictuels relève des services de l'Etat (police, gendarmerie). Dans l'objectif de renforcer la qualité de vie sur les espaces publics, la collectivité conduit pour sa part une action en quatre étapes :
• Etat des lieux et définition des usages légitimes et des moyens affectés sur les espaces gérés par la ville et/ou Brest métropole océane à travers la formalisation ou l'actualisation de règlements (espaces publics, parcs et jardins, cours d'écoles et terrains sportifs, cimetières, déchetteries...)
• Recensement des rôles et missions des services qui interviennent dans le cadre des pouvoirs de police du Maire et coordination des moyens humains intervenant sur l'espace public
• Définition des modalités de rappel des règles en cas de non respect ou de détournement d'usage
• Amélioration de l'identification des agents présents sur l'espace public et formation (écoute des usagers, résolution des problèmes, gestion des conflits...)

Contact pour cette action
Elue pilote : CIBAUD Anne-Marie
Service pilote : MOLLIERE Luc-Etienne
Groupe de suivi : LARDIC Jean-Claude, DUBOIS Paulette
Rapporteur : WALID Christine

Agenda 21

les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21

Action **19**

Quelle ville pour demain ? Des quartiers durables

Agenda 21

Conforter une ville solidaire et attractive, agréable à vivre et à voir

Axes de l'Agenda 21
Axe 1 Produire et consommer responsable
Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire
Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Définir et partager une culture commune entre les professionnels de l'aménagement pour une prise en compte des enjeux du développement durable dans les projets d'extension urbaine et de renouvellement urbain

Eléments de contexte

A travers la notion de quartiers durables, la collectivité cherche à concilier des objectifs de diversité sociale (intergénérationnelle, culturelle, ...), de performance environnementale, et de développement d'une économie plurielle et responsable (échanges marchands, non marchands, achats et services publics, ...). Plusieurs démarches de développement urbain durable ont été engagées sur des projets d'extension urbaine (Rody, Fontaine Margot, Penhoat, Lavallot), de reconversion de friches industrielles (Capucins) dont on tire aujourd'hui des enseignements, plus particulièrement sur les aspects de gouvernance, c'est-à-dire les méthodes d'association de l'ensemble des acteurs concernés. D'autres expériences (Point du Jour, Menguen) apportent des réponses techniques, par exemple sur les enjeux et conditions de la performance environnementale. Enfin, des démarches similaires sont en cours sur des projets de renouvellement urbain (Kérinou).

L'enjeu est donc aujourd'hui de s'enrichir des différentes approches liées à la diversité des territoires et au contexte des projets, en cherchant à partager une culture commune plus qu'à définir une seule et unique méthode.

Actions

- Analyse des opérations réalisées pour enrichir de nouvelles démarches d'aménagement
- Elaboration d'un référentiel développement durable par opération
- Publication d'une charte de développement durable des nouveaux quartiers

Contact pour cette action

Elu pilote : CAROFF Jean-Pierre
Service pilote : CORDAT Bruno
Groupe de suivi : QUILLIEN Jacques, RESPRIGET Franck
Rapporteur : CORDAT Bruno

Agenda 21

les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21

Action
20 Quelle ville pour demain ? Une ville dense et attractive

Agenda 21

Proposer aux ménages de nouvelles formes d'habitat, à coût abordable pour chacun, qui permettent de concilier densité, qualité résidentielle et mieux vivre ensemble à l'échelle de véritables quartiers de vie

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Etudier à différentes échelles de territoire les conditions de réussite du développement de nouveaux produits d'habitat dense
• Sensibiliser, mobiliser les différents acteurs, nouer des partenariats efficaces au service de cette diversité recherchée et valoriser les expériences innovantes
• Définir ensemble le cadre de mise en œuvre de cette démarche (cahiers des charges et/ou de prescriptions, consultance architecturale, contractualisation, etc.)

Eléments de contexte

L'étalement urbain a modifié le paysage depuis les années 80. Ce phénomène consomme des ressources, notamment foncières et énergétiques, accroit les déplacements encore aujourd'hui largement émetteurs de gaz à effet de serre, engendre de nouvelles formes de ségrégation sociale, implique de revoir les équilibres en terme de développement à l'échelle de l'agglomération et du pays. L'inversion de cette tendance est une préoccupation forte du programme local de l'habitat qui donne pour objectif de densifier la ville. Cependant, cette volonté doit composer avec la préférence d'une grande majorité de la population pour le logement individuel avec jardin.
L'enjeu pour la collectivité est donc de renouveler son attractivité, notamment par de nouvelles formes urbaines. Ceci passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat sur ces questions (partage des enjeux, coproduction de projets...).
C'est pourquoi la collectivité étudie les conditions nécessaires à la réussite du développement de nouvelles formes d'habitat dense en ville, avec l'ensemble des acteurs concernés, des professionnels aux habitants à partir des questionnements suivants : compensation d'une plus forte densité par une qualité supérieure de l'habitat et/ou par une localisation qui garantisse une proximité aux services urbains ? Organisation des services à l'échelle de véritables quartiers de vie ? Maitrise des prix de sortie afin de garantir la mixité sociale ? Facteurs d'attractivité à privilégier dans la ville pour « enrichir » les produits d'habitat dense, etc. ?

La collectivité mènera sur la base de cette étude des actions de sensibilisation, de diffusion des expériences innovantes auprès de tous les acteurs de l'habitat.

Actions

Plusieurs niveaux d'appréhension :
• Connaissance : Etude marketing conjointe Brest métropole océane et Brest métropole aménagement sur les conditions de réussite de nouveaux produits d'habitat au regard des aspirations des ménages
• Travail partenarial/projets : Réflexion avec les acteurs locaux de l'habitat sur les produits d'habitat, dans le cadre des travaux de la conférence intercommunale de l'habitat liés à la mise en œuvre du programme local de l'habitat
• Communication-sensibilisation : Lettre d'information du programme local de l'habitat, salons, journée locale annuelle des acteurs de l'habitat, cycle de conférences....

Contact pour cette action

Elu pilote : CAROFF Jean-Pierre
Service pilote : KERLEROUX Christian
Groupe de suivi : QUILLIEN Jacques, TRABELSI Hosny
Rapporteur : LE BEC Jacques

Agenda 21

les dimensions du développement durable

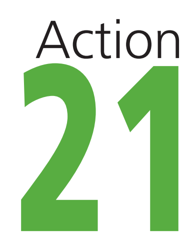
Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21



Quelle ville pour demain ?
Conception durable des espaces publics

Agenda 21

Concevoir des espaces publics conciliant rayonnement de l'agglomération, qualité de vie et économie de gestion.

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Définir, à travers une charte, des lignes directrices pour la conception et l'aménagement de l'espace public et une méthode qui tienne compte de tous les acteurs (professionnels, grand public, associations, etc.)

Eléments de contexte

L'amélioration du cadre de vie pour tous, la préservation de l'environnement et une consommation de l'espace limitée, ou encore l'image de Brest métropole océane sont autant de finalités, parfois en contradiction les unes avec les autres, qu'il faut prendre en compte dans les projets d'aménagement des espaces publics. L'équilibre entre ces différents enjeux repose sur des arbitrages à faire, par exemple entre les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement (coût global), la qualité paysagère et les coûts de gestion qui s'en suivent, des investissements « différenciés » selon les lieux (entrée de ville, cœur de ville, quartiers périphériques...).

En plus des urbanistes, aménageurs et architectes, nombreux sont les parties-prenantes de l'espace public dans les projets de conception puis dans l'usage et la maintenance : voirie et éclairage public, espaces verts, déplacements, mais aussi usagers de cet espace public (piétons dont certains à mobilité réduite, cyclistes, automobilistes ou encore habitants, commerçants et entreprises, etc.) dont les exigences ont tendance à croitre. Par ailleurs, le contexte réglementaire complexifie la conception des projets.

Ces enjeux d'approche globale et de transversalité dans la méthode seront posés à travers l'élaboration d'une charte de la conception durable des espaces publics.

Actions

- Définir le périmètre des acteurs concernés, déterminer d'éventuels groupes de travail
- Capitaliser les données existantes dans les services, et ce qui existe dans les autres villes, les actualiser et les adapter au territoire brestois
- Echanger, débattre et faire valider

Contact pour cette action
Elu pilote : RIOUAL Bernard
Services pilote : CORDATA Bruno, TESSIER Nicole
Groupe de suivi : RESPRIGET Franck
Rapporteur : MERCIER Mathias

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action
22 Quelle ville pour demain ?
Construction du projet urbain avec les acteurs locaux

Agenda 21

Renforcer les outils de gouvernance pour faire vivre et évoluer le projet urbain dans ses dimensions habitat et commerce

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Conforter et valoriser l'action de la conférence intercommunale de l'habitat et transférer la méthode sur d'autres thématiques (commerce,...)

Eléments de contexte

La ville ne se fait pas seulement par des actions publiques, les acteurs privés sont incontournables. Ils sont également demandeurs d'une lisibilité de l'action publique et d'une stabilité des décisions. La conférence intercommunale de l'habitat a été créée en 1990 dans le souci d'ouvrir un espace d'échange et d'information sur le plan local de l'habitat. Les thèmes abordés et les parties-prenantes associées se sont progressivement élargis. Outre les questions de construction de logements sociaux, d'aires pour les gens du voyage ou encore d'habitat indigne, la conférence intercommunal de l'habitat s'est par exemple saisie des conditions de développement et de diversification de l'offre immobilière avec notamment la définition concertée des coûts abordables. L'enjeu pour la collectivité est aujourd'hui de conforter cette dynamique partenariale dans le champ de l'habitat et de l'élargir au secteur du commerce.

Actions

Trois niveaux sont complémentaires :

D'abord, le débat sur les politiques de la collectivité (programme local de l'habitat, charte d'urbanisme commercial) à travers des commissions régulières regroupant les différents acteurs (architectes, lotisseurs, pavillonneurs, promoteurs, banquiers pour la politique du logement, chambres consulaires, groupes de distribution, consommateurs pour la politique commerciale) complétées par des groupes de travail, ponctuels sur des points précis (charte des quartiers durables...), ou des manifestations particulières (journée des acteurs de l'habitat)

Ensuite, il s'agit d'assurer un accueil des porteurs de projets, voire d'engager une démarche prospective vers ces porteurs de projets pour valoriser le territoire. La prospective peut se faire à travers des salons spécialisés locaux et nationaux. Pour l'accueil, il s'agit d'identifier des personnes ressources au sein de la collectivité.

Le dernier niveau est celui du projet, qu'il soit dans une procédure administrative encadrée par la collectivité (ZAC) ou non, il s'agira d'élaborer conjointement les projets entre la collectivité (Brest métropole océane, mairie) et les acteurs privés et de contractualiser ensemble, afin d'assurer une pérennité des engagements réciproques.

Contact pour cette action
Elus pilotes : CAROFF Jean-Pierre, BONNARD LE FLOC'H Frédérique
Service pilote : LAMY Jean-Philippe
Groupe de suivi : HERE Jacqueline, CHALINE Nathalie
Rapporteur : CORDAT Bruno

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action
23
Prévention de la production des déchets

Agenda 21

Limiter l'utilisation de matières premières non renouvelables par la prévention de la production de déchets

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Inciter les habitants à faire évoluer leurs habitudes de gestion des déchets «à la maison» (compostage domestique, réduction du «gaspillage») et poursuivre la sensibilisation en matière de consommation (limitation des déchets évitables : suremballages, publicités, etc.)

Eléments de contexte

L'objectif fixé par la loi Grenelle 1 est de diminuer de 5 kg par habitant et par an pendant cinq ans au niveau national la production d'ordures ménagères résiduelles. Cet objectif implique pour Brest métropole océane une diminution de 7% au total avant 2015. Suite à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte et la création de «points éco propreté», les actions de sensibilisation animées par les ambassadeurs du tri ont déjà produit des effets. On observe une diminution régulière du volume des ordures ménagères collectées ces dernières années sur l'agglomération.

Soutenu par l'Ademe, le programme local de prévention des déchets doit permettre de franchir un nouveau cap. Il concerne la réduction des déchets à la source mais aussi le détournement de flux (notamment vers une filière de recyclage).

Actions

- Réalisation d'un diagnostic du territoire qui servira de base pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions autour des axes suivants : le compostage domestique ou de quartier, le stop pub, l'achat moins générateur de déchets, le gaspillage alimentaire, la récupération des objets (recyclerie, dons, vide-greniers, etc....), le retour en magasin (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, piles, portables, etc....)
- Mise en place des différentes opérations prévues dans le programme en partenariat avec des acteurs du territoire (associations, ...)

Contact pour cette action

Elu pilote : KERJEAN Jean-Claude
Service pilote : CLAVIER Pierre-Yves
Groupe de suivi : cf. comité de pilotage
Rapporteurs : LE BROCH Manuella, NICOL Valérie

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action
24 Extension de la collecte sélective

Agenda 21

Contribuer aux économies d'énergie et de matière par une augmentation du taux de recyclage des déchets ménagers de l'agglomération

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Adapter le mode de collecte des déchets à chaque type d'habitat (conteneur enterré, aérien ou bac jaune) pour étendre la collecte sélective à l'ensemble du territoire de Brest métropole océane

Eléments de contexte

Les politiques à l'œuvre depuis une dizaine d'années, notamment l'introduction du tri sélectif, ont permis d'inverser la tendance à la hausse du flux d'ordures ménagères résiduelles. Les exigences du développement durable impliquent de poursuivre la structuration d'un service performant et adapté aux habitats. En effet, le geste de tri contribue à modifier le rapport de chacun à ses déchets (prise de conscience par rapport au suremballage), le recyclage permet de faire des économies substantielles d'énergie (donc d'éviter des émissions de carbone) dans la production des matières premières à partir de matériaux recyclés. Par ailleurs, le tri est pourvoyeur d'emplois, notamment en insertion.

Le taux de desserte en collecte sélective (bacs jaunes, apport volontaire de proximité) est actuellement de l'ordre de 75 %. Les attentes des usagers, le cadre réglementaire (loi Grenelle, plan départemental d'élimination des déchets) et les objectifs environnementaux de Brest métropole océane se conjuguent pour mobiliser la collectivité autour du projet d'étendre le taux de desserte à 100 %. Or les zones d'habitat concernées sont principalement l'habitat vertical et l'hyper-centre qui ne disposent pas d'espace pour le stockage des bacs jaunes. Les alternatives existent notamment avec les conteneurs enterrés. Toutefois, leur développement sur l'espace public doit se faire au détriment éventuel d'autres usages (stationnement, etc....). C'est pourquoi les enjeux de gouvernance sont particulièrement importants (transversalité, concertation) pour atteindre l'objectif fixé.

Actions

- Définir le type de collecte sélective (bac jaune, conteneur enterré ou conteneur aérien) et les moyens à mettre en place (densité de conteneurs, fréquence de collecte) pour atteindre l'objectif, en s'appuyant sur des enquêtes terrain (typologie d'habitat, ...)
- Définir un phasage de réalisation en fonction des moyens financiers et humains mobilisables, en cohérence avec le plan de mandat et la conférence emploi
- Mettre en œuvre le plan d'actions : refonte de l'ensemble des tournées, acquisition des bacs et conteneurs nécessaires, réalisation de travaux d'implantation de conteneurs enterrés, communication

Contact pour cette action
Elu pilote : KERJEAN Jean-Claude
Service pilote : CLAVIER Pierre-Yves
Groupe de suivi : JOANNY Michel
Rapporteurs : LE BROCH Manuella, NICOL Valérie

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action 25

Démocratie locale et citoyenneté

Agenda 21

Renforcer la participation citoyenne du plus grand nombre à la vie de la cité

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Reconnaître et favoriser la citoyenneté sous toutes ses formes (vote, engagement, etc.)
• Conforter la prise en compte de l'expertise d'usage dans l'élaboration des décisions des élus

Eléments de contexte

La citoyenneté s'exprime de plusieurs manières par le vote, par la participation à la vie de la cité, par la contribution à l'élaboration des politiques publiques dans le cadre d'instances ad hoc. La société évolue ce qui amène la collectivité à prendre en compte plusieurs facteurs dans le renouvellement des modes de gouvernance : demande sociale de «transparence», reconnaissance de l'expertise d'usage des citoyens et, à l'inverse, abstention lors des rendez-vous électoraux, incivilités sur l'espace public, plainte et/ou défense des intérêts particuliers des riverains.La notion de gouvernance renvoie à la préoccupation de la collectivité d'intégrer le point de vue de tous les acteurs afin de se mettre d'accord sur l'intérêt général du territoire et de se répartir les engagements. Deux enjeux sont alors à relever : écouter l'expression citoyenne dans sa diversité et prendre en compte ceux qui ne s'expriment pas mais aussi donner place aux initiatives. Il s'agit donc pour la collectivité de conforter ses actions dans trois directions :
• Favoriser l'exercice du droit de vote
• Améliorer l'information vers les citoyens
• Organiser la contribution des citoyens à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et soutenir les initiatives

Des dynamiques de concertation sont engagées dans toutes les communes de l'agglomération (gestion urbaine de proximité, conseils et assemblées de quartier, conseil de développement, débats publics sur les politiques communautaires, conférence intercommunale de l'habitat, etc.). L'intégration de très nombreuses compétences au niveau de la communauté urbaine rend d'autant plus nécessaire le travail sur une approche communautaire de la citoyenneté. L'enjeu des années à venir est donc de renforcer la cohérence des démarches d'information et de concertation à l'échelle de Brest métropole océane tout en intégrant l'apport du conseil de développement situé au niveau de pays de Brest.

Actions

Au-delà des actions relatives à la qualité du service public et à la relation aux usagers abordées à travers d'autres actions de l'agenda 21, pour renforcer la démocratie locale, il importe de :
• Partager une vision commune de la gouvernance et de la démocratie locale
• Réaliser une analyse territoriale de l'exercice de la citoyenneté (vote, interpellation de la collectivité, participation) et promouvoir l'inscription sur les listes électorales
• Produire un état des lieux des démarches participatives sur le territoire de Brest métropole océane et construire un schéma de participation (planification des démarches, échange d'expériences)
• Poursuivre la formation des agents aux méthodes participatives
• Diversifier et mutualiser des outils entre les communes de Brest métropole océane (relations aux administrés, etc.)
• Définir une stratégie de réseau à l'échelle nationale et internationale

Contact pour cette action

Elue pilote : HERE Jacqueline
Service pilote : SCHNEIDER Yolande
Groupe de suivi : QUILLIEN Jacques, SALAUN-KERHORNOU Patricia, TRABELSI Hosny
Rapporteur : ROUVEL Marine

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance



Action
26 Observation de la vie dans la cité

Agenda 21

Fédérer les éléments d'observation produits sur le territoire, pour consolider une vision transverse de l'agglomération et de ses évolutions

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Contribuer à une aide à la décision pour les décideurs publics, en croisant les données produites de manière sectorielle et en favorisant leur appropriation et leur capitalisation

Eléments de contexte

Brest métropole océane a suscité la création d'outils d'observation en fonction de besoins identifiés par politique ou par projet. Il en résultat des productions de données dans trois secteurs principaux:

- Le secteur de l'habitat : Observatoire de l'habitat du pays de Brest, Observatoire des copropriétés de l'agglomération brestoise, Enquête logement, Etude de satisfaction des habitants (chartes de la gestion urbaine de proximité)
- Le secteur de l'économie : Observatoire économique de la zone d'emplois de Brest, Enquête de conjoncture des entreprises du bassin de Brest, Evolution des emplois dans les zones d'emploi du Finistère, Observatoire du tourisme du pays de Brest, Observatoire de l'immobilier de bureaux de Brest, Observatoire socio-économique du tramway
- Le secteur social : Observatoire social de l'agglomération brestoise, Observatoire de la santé de la ville de Brest

Les données produites sont nombreuses et hétérogènes. Elles ne rendent compte que de manière sectorielle de la réalité de l'agglomération et de ses mouvements de fond. Par ailleurs, Brest métropole océane entend intégrer la réflexion actuellement menée à l'échelle nationale sur l'écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et leur perception par les citoyens.

Actions

- Travail en cours sur l'observatoire social (objectifs, outils, productions, animation ...)
- Recensement des observatoires existants (travail en partenariat étroit avec les services)
- Analyse et mise en perspective pour dégager des opportunités de croisement de données
- Hypothèses de croisement, de mise en résonance des diagnostics produits ...
- Participation à des expériences en réseau (baromètre de l'attractivité des grandes villes ...)
- Positionnement de l'Adeupa dans le dispositif d'évaluation de la collectivité

Contact pour cette action
Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : CALVAR Joëlle
Groupe de suivi : SALAUN-KERHORNOU Patricia, FAYRET Thierry
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action 27

Brest, cité interculturelle

Agenda 21

Faire du dialogue entre les cultures un levier de la cohésion sociale sur le territoire et un marqueur du rayonnement métropolitain

Axes de l'Agenda 21
Axe 1 Produire et consommer responsable
Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire
Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Définir une vision partagée de la démarche interculturelle en matière d'accueil, de citoyenneté, de santé, d'éducation, de culture, de sport, de développement économique et urbain, etc.
• Rendre lisible et cohérent l'ensemble des actions engagées pour donner à voir et à comprendre une politique publique du dialogue interculturel dans la cité

Eléments de contexte

« Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. » Cette déclaration de l'UNESCO fait de la diversité culturelle un enjeu majeur du nouveau millénaire. Sous la pression de la mobilité, des migrations et des mutations sociales, les sociétés sont de plus en plus multiculturelles. C'est pourquoi la collectivité, à partir d'un cadre de référence constitué de plusieurs textes internationaux, a fait de la diversité culturelle un enjeu stratégique autour de deux ambitions :
• participer à une mondialisation que l'on veut plus équitable dans ses échanges humains, économiques, culturels
• soutenir la démarche métropolitaine intimement liée à la dimension internationale de Brest

La diversité culturelle, envisagée dans une approche globale de la diversité sociale dans tous ses aspects (générations, genre, origine, modes de vie...) participe en effet de la construction d'une métropole solidaire. Le principal enjeu réside dans l'apprentissage de la capacité à « vivre ensemble, égaux et différent » (Alain Touraine). Cependant, la diversité culturelle peut être perçue comme un concept flou, une notion instable à laquelle chacun associe des enjeux spécifiques et qui fait l'objet de multiples approches, quelquefois contradictoires. C'est pourquoi, au-delà de l'état des lieux en cours, l'appropriation collective de cette notion est une étape majeure dans l'élaboration d'un plan d'action.

Actions

Finalisation de l'état des lieux en interne et en externe et élaboration d'un plan d'action :
• Collecte et mise en perspective de l'existant
• Mise en place de formations d'acteurs interculturels : élus, services, professionnels et porteurs de projets associatifs (santé, éducation, médiation, etc.)
• Développement d'une politique linguistique intégrant, en fonction des enjeux et des situations, le breton, l'anglais, la langue des signes, les langues de l'immigration, etc.
• Elaboration et utilisation d'outils de communication et d'information : site internet de la collectivité, site participatif en fonction des attentes des partenaires, supports papier (Sillage, dépliants d'information...), etc.
• Mise en œuvre d'outils ou de dispositifs favorisant la rencontre et la participation des acteurs

Contact pour cette action

Elue pilote : KERVERN Anne-Marie
Service pilote : LORREYTE Philippe
Groupe de suivi : TRABELSI Hosny, MIGOT Chrisitiane
Rapporteur : LUGUERN Hélène

Agenda 21

les dimensions du développement durable
Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21

Action

28 Contribution à une dynamique de développement durable du pays

Agenda 21

Conforter le développement et l'aménagement durable du territoire par une meilleure intégration de l'échelle du pays dans les politiques structurantes (économie, urbanisme et habitat, déplacements, numérique ...)

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le *monde*, du local à l'international

Objectifs

Renforcer les échanges, la mutualisation des schémas de développement, d'aménagement, d'équipements et de services entre la communauté urbaine, les communautés de communes dans le territoire du pays de Brest

Eléments de contexte

Les évolutions démographiques et socio-économiques qui sont intervenues depuis une dizaine d'années, notamment l'étalement urbain et le développement de fonctions métropolitaines autour de la communauté urbaine de Brest, ont fait de l'échelle du pays un territoire pertinent du développement et de l'aménagement. Créé en janvier 2000 et composé de sept établissements publics de coopération intercommunale, l'association des communautés du pays de Brest correspond aujourd'hui au bassin de vie et d'emploi. Aussi, c'est à cette échelle que doivent également s'envisager les enjeux de lutte contre le changement climatique ou encore de développement d'une économie plurielle et responsable.
Des outils et des politiques partagées fonctionnent depuis des années sur ce territoire du pays de Brest qui correspond au bassin de vie et d'emploi : observatoire emploi – formation, observatoire du tourisme, mission locale, plan local pour l'insertion et l'emploi, en route pour l'emploi, plateforme d'initiative locale pays de Brest Initiatives, promotion économique du territoire, traitement des déchets dans le cadre de la société d'économie mixte locale Sotraval* et la mutualisation de l'utilisation de l'unité de valorisation énergétique des déchets, élargissement des capacités d'études et d'ingénierie de l'agence d'urbanisme Adeupa, système d'information géographique, gestion intégrée des zones côtières, prospectives sur le foncier agricole et les filières de production, schéma des zones d'activités économiques, plateforme d'expérimentations des nouveaux usages numériques...
A partir de ces acquis qu'il convient de capitaliser, un champ important de coopération est ouvert : emploi formation et accueil des entreprises, gestion des ressources, urbanisme et habitat, insertion, déplacements et inter-modalité des transports (opportunité d'une extension du périmètre d'organisation des transports en commun), agriculture et espaces naturels et littoraux, tourisme, plaisance et nautisme ...
La mise en commun de projets, la fédération des initiatives se met en place progressivement avec la coordination de l'association des Communautés du pays de Brest. Le schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration** va permettre d'inscrire une prospective commune et partagée du territoire sur la durée.

** la communauté de communes Presqu'île de Crozon n'est pas membre de Sotraval*
*** le plan d'aménagement et de développement durable est réalisé, le document d'orientations générales est en cours de réalisation.*

Actions

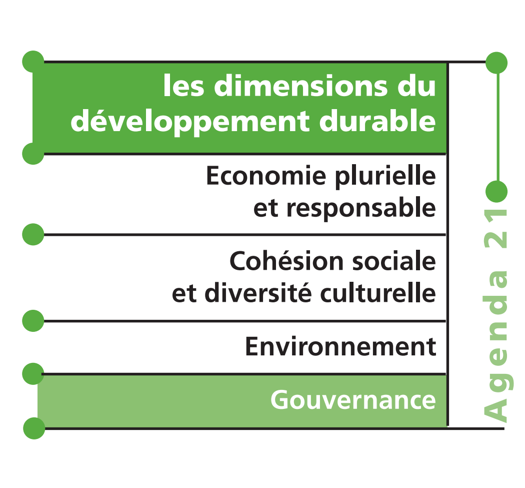
Etude et mise en place de schémas d'organisations, d'équipements, et de services découlant en particulier du plan d'aménagement et de développement durable et des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de leur mise en œuvre :
• Coordination des programmes locaux de l'habitat des Communautés en cohérence avec le SCOT
• Schéma des zones d'activités économiques (en cours avec l'Adeupa, le pays de Brest et les Communautés)
• Schéma directeur sur le numérique (un groupe de travail spécifique vient de démarrer sur la desserte du pays en très haut débit)
• Schéma des déplacements
• Schéma de développement touristique et d'organisation de la promotion et de la communication touristique au niveau du pays (réflexion en cours de lancement)
• Schéma de développement de la plaisance et du nautisme en lien avec la gestion intégrée des zones côtières
• Poursuite de la démarche engagée sur la gestion des déchets (en cohérence avec le plan départemental)
• Actions coordonnées sur les bassins versants et gestion de la ressource en eau potable

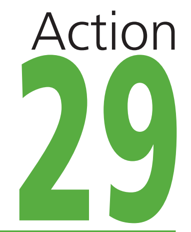
Mais aussi :
• Poursuite de la coordination sur les dispositifs d'insertion et d'emploi-formation
• Structuration du réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire
• Partage des enjeux et des initiatives en matière d'énergie et de plan climat territorial

Contact pour cette action

Elus pilotes : HOURMANT Jean-Claude, CAROFF Jean-Pierre
Service pilote : KERAVAL François
Groupe de suivi : MIGOT Christiane
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21





Brest, la mer par excellence

Agenda 21

Conforter les atouts maritimes de Brest, au cœur des défis de la connaissance et de l'innovation, en cohérence avec les enjeux du développement durable

Axes de l'Agenda 21

Axe 1 Produire et consommer responsable

Axe 2 Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3 Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4 Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Mobiliser et fédérer les acteurs représentatifs de l'excellence maritime brestoise dans toute sa diversité autour de l'image globale et attractive de « Brest, la mer par excellence »
• Renforcer l'action au sein des réseaux européens et internationaux et l'inscription de Brest dans les grands débats européens et nationaux (politique européenne maritime intégrée, grenelle de la mer,etc.)

Eléments de contexte

Pour les villes portuaires, la mer constitue un enjeu global de développement économique, social, culturel, de sécurité et de préservation de l'environnement. Elle est au fondement de leur identité. La valorisation et la préservation de cet environnement exceptionnel concourent à leur attractivité et leur rayonnement.
Les problématiques liées au développement durable et au changement climatique constituent en l'occurrence des champs d'investigation et d'innovations majeurs, à l'instar des thématiques priorisées au sein du pôle de compétitivité Mer Bretagne ou encore de la toute récente antenne Climsat, émanation du Programme des Nations Unies pour le Développement de l'ONU et implantée à Brest.
L'importance du champ couvert par les spécialités marines et maritimes présentes sur le territoire montre à quel point Brest s'inscrit dans la modernité et les grands enjeux du XXIème siècle :
• Le rôle des océans dans la régulation du climat ; les perspectives de développement concernant les énergies renouvelables (hydrolienne, parc éolien offshore,...) ou encore les biotechnologies
• Le renforcement des politiques de sécurité/sûreté maritime et les innovations technologiques qu'elles suscitent (observation et surveillance, signalisation, conception des navires « propres », détection et lutte contre les pollutions,...)
• Les nouvelles attentes en terme de planification et d'aménagement des espaces marins et côtiers, de gestion intégrée du littoral
• L'essor des activités de loisirs et de tourisme durable...
Fédérer ces acteurs pour une prise de conscience commune et une promotion partagée de ces atouts du territoire à l'extérieur doit être au cœur de l'action de Brest métropole océane.

Actions

A l'échelle européenne, s'appuyer sur les réseaux et en lien avec les acteurs du territoire, être présent et proactif, au cœur des enjeux européens et des politiques communautaires :
• Assurer la veille, le suivi et la production de contributions concernant l'actualité européenne et internationale : développement durable, changement climatique, biodiversité marine, politique européenne maritime intégrée, coopération européenne en matière de défense, espace européen de recherche, politique de cohésion...
• Inscrire les orientations de développement de Brest pour une meilleure insertion de la Bretagne dans le cadre des grands schémas européens et nationaux d'aménagement du territoire (transports et autoroute de la mer, numérique, développement universitaire,...)
• Entretenir la dynamique de réseaux afin d'augmenter les opportunités de coopération, d'échanges d'expériences (Conférence des villes portuaires périphériques, Conférence des villes de l'arc atlantique, Association internationale des villes portuaires, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, Conférence des Régions Périphériques Maritimes,...)
• Répondre aux appels à projet européens en phase avec les spécialités phares de l'agglomération (sciences & technologies marines, sécurité maritime, développement urbain maritime durable,...)

A l'échelle internationale, renforcer le rôle de Brest métropole océane en tant que fédérateur et catalyseur des acteurs locaux œuvrant à cette échelle :
• Organiser, soutenir et coordonner des manifestations évènementielles d'envergure, scientifiques et techniques mais aussi culturelles (Brest, capitale 2010 de la biodiversité marine, Safer Seas 2011, Sea tech week, Brest 2012...)
• Poursuivre les missions de prospection ciblée à l'international sur les spécialités phares du territoire et en partenariat avec les structures impliquées (Chambres consulaires, Agence Régionale de Développement Economique, Bretagne International, Technopôle, Université...)
• Elaborer une communication spécialisée au service des thèmes métropolitains et maritimes, identifiant les relais pertinents en fonction des territoires ciblés et des actions menées

Contact pour cette action
Elu pilote : CAP Dominique
Service pilote : LE GUILLOU DE PENANROS Tristan
Groupe de suivi : LARDIC Jean-Claude
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21

les dimensions du développement durable
- Economie plurielle et responsable
- **Cohésion sociale et diversité culturelle**
- Environnement
- Gouvernance

Agenda 21

Action
30 Plan climat territorial nouvelle génération

Agenda 21

Animer un développement du territoire sobre en carbone et promouvoir, par un plan climat nouvelle génération, les solidarités entre les territoires et les générations face aux enjeux du changement climatique

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Atténuer l'effet de serre en adoptant la stratégie du « 3x20 »
• Négocier les engagements à prendre avec l'ensemble des acteurs du territoire
• Développer et promouvoir les expériences et savoir-faire locaux, dans une logique de solidarité entre les territoires, à l'échelle européenne et mondiale

Eléments de contexte

L'activité humaine, et notamment le mode de vie des pays les plus riches de la planète, est aujourd'hui responsable des changements climatiques. Or c'est la capacité de l'homme à s'adapter à une nouvelle donne climatique qui est aujourd'hui en question, plus que la survie de la planète. D'autre part, l'action des pays riches ne suffira pas toute seule à endiguer le phénomène de « trop d'effet de serre ». C'est pourquoi Brest métropole océane s'engage non seulement dans le développement d'un territoire sobre en carbone mais aussi dans la construction de solidarité avec les autres territoires, notamment les plus vulnérables aux changements climatiques.

L'atténuation de l'effet de serre est engagée depuis plusieurs années avec des projets comme le tramway, le réseau de chaleur, etc. L'enjeu est aujourd'hui de changer d'échelle à travers la stratégie du «3 x 20» : réduction de 20% des consommations d'énergie, réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation, à échéance 2020. Brest se positionne notamment comme « tête de pont de la glaz économie», l'économie verte et bleue de la Bretagne de demain, à partir de ses atouts maritimes et agricoles.
D'autre part, en matière d'observation du phénomène de changement climatique et d'anticipation de ses effets, Brest dispose de compétences réelles en matière scientifique ou technologique : « le climat se fait dans les océans ».
Forte de ces atouts et compte-tenu des enjeux planétaires de la question climatique, Brest métropole océane porte l'ambition d'un plan climat de nouvelle génération, qui prenne en compte les notions de responsabilité et de solidarité envers les populations touchées par les conséquences des changements climatiques. Cette ambition se traduit notamment par :
• Un soutien affirmé à Climsat pour l'élaboration de plans climat dans le cadre d'un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement
• La prise en compte de la dimension des changements climatiques dans ses politiques de solidarité internationale et la contribution à l'animation du débat public sur les « migrants du climat »
• La mobilisation des acteurs socio-économiques (entreprises, habitat, transports ...) et la valorisation des atouts du territoire : focaliser les secteurs de la formation et de la recherche sur la thématique climat, mais aussi soutenir les initiatives en matière de formation professionnelle ou d'insertion
• Un positionnement volontariste dans les réseaux nationaux (Association des Communautés Urbaines de France, Association des Maires de Grandes Ville de France ...) et internationaux (Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, Association Internationale Villes et Ports, Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe ...)

Le plan climat territorial est un document de portée stratégique et globale qui vise à inscrire la problématique climatique dans l'ensemble des politiques publiques et à fédérer les acteurs du territoire autour d'une ambition partagée.

Actions

Elaboration d'un plan d'actions par un processus progressif et participatif, qui permet d'ancrer le changement dans le rapport au développement :
• Le diagnostic : que savons-nous aujourd'hui ? quelles seront les marches à gravir ?
• Les scénarios pour le territoire : que faudrait-il faire ? comment ? avec qui ?
• Le plan d'actions : sur quoi chacun s'engage –t-il ?

Contact pour cette action
Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : CALVAR Joëlle
Groupe de suivi : LE GOÏC Julie, FAYRET Thierry
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action 31

Plan climat territorial : les leviers en matière d'énergie

Agenda 21

Garantir un accès juste et responsable de tous à l'énergie

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

- Organiser le débat et les arbitrages sur les enjeux de l'énergie
- Lutter contre les précarités énergétiques
- Maitriser les consommations (collectivités, entreprises, particuliers)
- Structurer des filières durablement respectueuses de la santé et de l'environnement et garantissant la sécurité de l'approvisionnement

Eléments de contexte

La raréfaction des ressources fossiles et la lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'ouverture des marchés énergétiques nécessitent une implication forte des collectivités pour une maitrise publique de l'énergie. Les dernières années ont en effet montré que la hausse du prix des énergies accroit les dépenses des collectivités et fragilise à la fois les personnes les plus démunies et les activités à forte intensité énergétique. Sur leur patrimoine et leur territoire, les collectivités ont la responsabilité de contribuer, dans la limite de leurs compétences, à la poursuite des objectifs européens et nationaux : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation. Pour atteindre ces objectifs et assurer un accès responsable pour tous à l'énergie, Brest métropole océane souhaite innover dans le système de gouvernance local de l'énergie. L'enjeu est notamment de parvenir avec tous les acteurs du territoire à anticiper, innover et dynamiser les filières liées à la préservation, la récupération ou la production d'énergies.

Actions

Les différents leviers de la collectivité en matière d'énergie se traduiront dans le plan climat territorial en cours d'élaboration notamment par des actions de :

- Innovation et diffusion sur les pratiques de la collectivité dans la gestion de son patrimoine et des services délégués (4% des consommations du territoire)
- Education, information, sensibilisation (scolaires, professionnels, techniciens, grand public)
- Aménagement du territoire (urbanisme, déplacements, habitat)
- Développement de la recherche et des filières pour lesquelles l'efficacité énergétique et la production décentralisée d'énergies peuvent constituer des atouts

Contact pour cette action

Elu pilote : MASSON Alain
Service pilote : JEGOU Jean-Luc
Groupe de suivi : JOANNY Michel, FAYRET Thierry
Rapporteur : SENECHAL Florence

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Action
32
Agenda 21

Plan climat territorial : Pôle international des énergies marines renouvelables

Créer des emplois pérennes tout en contribuant à la sécurité énergétique de la Bretagne par la structuration d'une filière des énergies marines renouvelables

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

Renforcer les activités brestoises et régionales dans les différentes composantes de la filière des énergies marines renouvelables : recherche, développement, industrie, sites industriels, sites d'essais et de production, etc.

Eléments de contexte

La raréfaction des ressources fossiles, l'objectif d'atténuation de l'effet de serre, la nécessité de développer des énergies renouvelables et non polluantes sont autant de facteurs déterminants dans la démarche de structuration d'une filière locale des énergies marines renouvelables. Brest dispose déjà d'un certain nombre d'atouts scientifiques et économiques lui permettant d'aller dans cette direction :

• Une recherche marine reconnue internationalement (Ifremer, université...)
• Des capacités industrielles, navales et autres, solides et une main d'œuvre qualifiée
• Des sites potentiels d'accueil pour des activités industrielles (polder, fond de Penfeld, Lanvian, technopôle...)
• Une capacité collaborative certaine, déjà avérée entre l'économie et la recherche (technopôle, pôle mer*, salon Sea tech week...)
• Une gouvernance des enjeux maritimes locaux établie (agence des aires marines protégées, parc marin d'Iroise, contrat de rade)

En effet, si les aspects techniques des projets d'énergies marines (éoliennes off shore, hydrolienne, etc.) sont aujourd'hui maitrisés, les enjeux de conciliation des usages (pêche, commerce, nautisme, préservation de la biodiversité, etc.) restent très forts. C'est pourquoi l'expérience d'approche intégrée à travers le contrat de rade et la mise en place récente de l'agence des aires marines protégées constituent des atouts d'importance.

Forte de ces atouts, l'enjeu à court terme pour la communauté urbaine est de créer des synergies entre les acteurs locaux et d'accompagner l'émergence et le financement de projets.

** le pôle de compétitivité « pôle mer », dont le siège est à Brest, a vocation à favoriser les développements industriels à partir de la recherche*

Actions

• Obtention de la création à Brest d'une plateforme de recherche dédiée aux énergies marines renouvelables
• Regroupement des acteurs autour de la création du pôle international des énergies marines renouvelables
• Soutien financier aux actions du pôle mer tournées vers les énergies marines renouvelables (démonstrateurs, prototypes)
• Création des zones d'activités dédiées
• Aide au lancement de formations dédiées
• Promotion du pôle international des énergies marines renouvelables (événements, internet, etc.)
• Sensibilisation du grand public

Contact pour cette action

Elu pilote : HURET Fabrice
Service pilote : BERNEZ François
Groupe de suivi : FAYRET Thierry
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21



Economie plurielle et responsable

Cohésion sociale et diversité culturelle

Environnement

Gouvernance

Agenda 21

Plan climat territorial :
Plan de déplacements des administrations et des entreprises



Agenda 21

Optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, les véhicules propres, la visioconférence...

Axes de l'Agenda 21

Axe 1
Produire et consommer responsable

Axe 2
Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie

Axe 3
Conforter la qualité de vie sur le territoire

Axe 4
Echanger avec le monde, du local à l'international

Objectifs

• Améliorer la connaissance et la gestion des déplacements induits par les entreprises et administrations du territoire, de leurs salariés et de leurs publics
• Conduire de nouvelles pratiques communes avec des entreprises locales en conjuguant méthodes et moyens favorisant les déplacements de l'ensemble de salariés regroupés sur des mêmes sites dans l'agglomération

Eléments de contexte

Les 912 000 déplacements effectués chaque jour sur l'agglomération, dont plus d'un tiers sont liés au travail ou à la formation, sont responsables d'environ 35% des émissions carbone. 64% résultent de déplacements en voiture transportant majoritairement une seule personne au volant. A cet égard, les enjeux de la politique des déplacements sont notamment de favoriser la mobilité, d'améliorer la sécurité, de contribuer à la diminution des émissions de carbone, de permettre aux personnes comme aux employeurs de maitriser les budgets transports et, enfin, de mieux concilier la vie privée et la vie professionnelle.

Des initiatives ont été mises en chantier qu'il s'agit de développer :
• Un diagnostic commun au Conseil Général, Quimper communauté et Brest métropole océane a été engagé en 2007 et, en parallèle, a été effectué un recensement des investissements et des contributions de la communauté urbaine en nombre de places de parkings, de véhicules, de participation à des abonnements ou titres de transports collectifs
• Un travail en réseau a été initié par Brest métropole océane en 2009 avec des administrations et des entreprises afin de mettre en commun les initiatives liées à leur plan de déplacements et de créer des synergies locales entre elles

Actions

• Plan de déplacements de Brest métropole océane
Identification des mesures prises et à prendre concernant l'usage des transports en commun, le développement de la pratique des modes actifs, la rationalisation des modes de déplacements motorisés, l'optimisation des modes et règles de travail à incidences positives sur les déplacements. Les déplacements des agents et la flotte de véhicules de Brest métropole océane font l'objet d'une étude spécifique.

• Plan de déplacements des administrations et des entreprises par secteur de l'agglomération
- Animations d'échanges entre les entreprises volontaires (par exemple : centre ville, Technopôle, Kergaradec, Froutven...)
- Participation au financement d'études

Contact pour cette action

Elu pilote : Alain MASSON
Services pilotes : DERRIEN Anne-Marie
LAMY Jean-Philippe
Groupe de suivi : JOANNY Michel
ABIVEN Bernadette
Rapporteur : CALVAR Joëlle

Agenda 21

les dimensions du développement durable

Economie plurielle et responsable
Cohésion sociale et diversité culturelle
Environnement
Gouvernance

Agenda 21